

# VILLE D'ANTONY

## CONSEIL MUNICIPAL

**11 avril 2019**

**Séance de 21h**

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

**M. le Maire** : Nous ouvrons le deuxième conseil de la soirée et je demande de nouveau à Mme Berthier de faire l'appel.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Berthier.

### **Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

M. LE BOURHIS à Mme COTTENCEAU Mme SCHLIENGER à M. MEDAN  
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme LEON Mme QUINZIN à Mme FAURET  
Mme MESSAOUDI à M. DURIEZ Mme BENOIT à M. CELESTIN

- **Approbation des comptes rendus des séances du 6 décembre 2018 et du 14 février 2019.**

**M. le Maire** : Vous avez reçu les comptes rendus, avez-vous des observations ? S'il n'y en a pas, nous pouvons considérer qu'ils sont approuvés.

**M. FEUILLADE** : Je n'étais pas là le 14 février, donc je m'abstiens.

**Mme HAGEL** : Moi aussi.

**M. le Maire** : Abstention de M. Feuillade qui était absent effectivement le 14 février. Abstention également de Mme Hagel.

**(Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité – Abstention de M. Feuillade et de Mme Hagel sur celui du 14 février.)**

**- Liste des décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession.**

**M. le Maire** : Avez-vous des questions ?

**M. FEUILLADE** : Ce n'est pas une question, c'est plutôt une remarque concernant la 28 sur l'attribution d'un droit d'occupation de la SNCF pour des travaux : D'abord je remarque qu'on leur a filé ça gratos, c'est pas mal pour eux ! Mais aujourd'hui, dans le quartier, ces travaux impactent fortement la question des parkings. Alors je sais bien qu'on a mis de la peinture devant la pharmacie, la boulangerie, etc., mais il se pose maintenant un vrai problème de stationnement dans le quartier. Je pense que vous y êtes attentifs mais il faut le régler. Que ce soit à la pharmacie, à la boulangerie, ou ailleurs, on me dit que le matin par exemple il y a pas mal de voitures qui stationnent, un certain nombre de voitures venant du chantier, et donc qui obèrent les possibilités de stationnement pour le commerce local. Je sais combien Wissam y est attentif et puis Madame la Directrice de cabinet mais je crois qu'il faut essayer de régler ce problème le plus rapidement possible. Merci.

**M. le Maire** : Comme je l'ai annoncé depuis six mois, voire davantage, dès le 1er juillet prochain, la ville aura installé, aura aménagé un parking à enclos à l'emplacement du parking actuel de façon à libérer les places avec l'enclos pour les clients des commerces. Je l'ai annoncé, les commerçants le savent, par conséquent que les commerçants ne

s'inquiètent pas. Effectivement, en attendant le début juillet, en attendant que ce parking à enclos soit fermé et équipé, on va aménager des places devant les commerces. Je pense que cela va régler le problème mais qu'ils ne s'inquiètent pas, le 1er juillet ce sera fait.

**Mme HAGEL** : Sur le sujet, il faut aussi rappeler que les nuisances de nuit se poursuivent, de manière différente d'une nuit sur l'autre, et que pour la population habitant les quartiers environnants, la situation est déjà très compliquée.

**M. le Maire** : M. Nehmé va vous répondre.

**M. NEHME** : La situation est compliquée au passage à niveau parce qu'en même temps que les travaux, les nuisances sonores qu'on observe actuellement viennent essentiellement des travaux de maintenance sur les caténaires du RER C. Il y a quelques caténaires qui menacent de s'effondrer, donc on a été obligés en urgence de délivrer un arrêté bruit pour les laisser faire les travaux de maintenance.

C'est vrai qu'il y a eu d'autres travaux et d'autres sociétés qui sont intervenues un soir, on est allé avec la police municipale et la police nationale sur place à 2 h du matin, on les a empêchées de travailler. Les seuls travaux qu'il y a actuellement sont les travaux de maintenance, les travaux du passage à niveau, et comme l'a dit M. le Maire et comme ça a été acté dans le protocole d'accord avec la SNCF, ils ne démarreront pas, nous ne les autoriserons pas tant que les riverains de la zone jaune n'auront pas leurs fenêtres remplacées par des doubles-vitrages phoniques. Ça c'est clair, net et précis.

**Mme HAGEL** : Cela n'avance pas beaucoup !

**M. NEHME** : Ils nous ont promis. C'est vrai aussi qu'il y a des problèmes parce que lorsqu'on arrive dans des copropriétés où ils ne sont pas d'accord, ça retarde, mais ce n'est pas de notre fait, et ce n'est

pas le fait de la SNCF. Mais ils nous ont promis que d'ici fin avril la quasi-totalité des appartements seront isolés.

**Mme HAGEL** : Espérons.

**M. le Maire** : Pas d'autres questions sur les décisions ?

**- Déclarations d'intention d'aliéner.**

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions sur ces DIA ? Je pense que vous avez eu toutes les réponses aux commissions, n'est-ce pas ?

**Mme HAGEL** : Nous avons eu effectivement des réponses en commissions mais je voudrais faire une petite remarque : je pense que beaucoup d'Antoniens sont passés rue Gabriel Péri ces derniers temps et ont pu voir la construction d'un immeuble rue Gabriel Péri, au coin de la rue du Marché, et ont observé avec stupéfaction à quel point la ville pouvait donner des permis de construire pour des bâtiments qui sont quasiment sur la chaussée. Quand on voit l'immeuble, on voit déjà les pierres apparentes, le trottoir sera extrêmement lilliputien, l'immeuble sera directement sur la chaussée. Les limites de propriété des anciens pavillons étaient à cet endroit-là certainement, sauf que c'était des jardins et que ça ne paraissait pas problématique. Là ce sont trois étages, mais trois étages de pierres qui sont directement sur ces rues, cela donne une drôle d'impression ! C'est pire qu'à Paris, c'est véritablement pire qu'à Paris !

**M. MARTIN** : D'abord les trottoirs seront aux normes, d'autre part ils seront d'une fréquence égale à celle des trottoirs actuels des immeubles qui sont terminés, de l'autre côté de la rue du Marché, du côté de l'école, et à ma connaissance il n'y a pas de problème particulier.

**Mme HAGEL** : Je vous rappelle que c'est un chemin que prennent les piétons pour aller au marché, au centre-ville, c'est-à-dire que c'est très, très utilisé à pied.

**M. MARTIN** : Oui mais de l'autre côté, actuellement tout se passe bien. Tout se passe bien rue Gabriel Péri ; alors attention, c'est toujours une chose régulière, on sait bien que pendant les travaux, les limites de chantier prennent de la largeur, donc il y a effectivement peut-être un sentiment d'un peu plus d'insécurité pendant le chantier. Mais une fois le chantier terminé, tout rentrera dans l'ordre.

**Mme HAGEL** : Vu l'état de la situation, on ne peut qu'espérer que vous ayez raison, mais franchement il suffit de regarder et on voit bien à quel point le bâtiment est proche de la chaussée. Merci la Franco-Suisse !

**Mme PRECETTI** : Il y a surtout des palissades. Pour l'instant on ne voit pas le trottoir, donc c'est un peu difficile de se rendre compte, mais surtout je vous rappelle que cette rue sera quasiment piétonne ; il n'y aura plus que les entrées parking. Ce n'est pas une nouveauté, la rue du Marché ne permettra plus que l'accès des riverains ...

La rue du Marché sera une rue quasiment piétonne. Il n'y aura plus que les accès pour les riverains et puis pour le marché les jours de marché, donc l'intérêt du trottoir n'est plus du tout le même, mais le trottoir existe de toute façon et effectivement il est aux normes.

**M. le Maire** : Pour la rue Gabriel Péri, le trottoir existe déjà devant les nouveaux immeubles, et ça se passe bien, je ne vois pas pourquoi ça se passerait différemment à cet endroit-là. Pour la rue du Marché, c'est la future place. Il n'y a pas de trottoir.

Pas d'autres questions ? Nous passons maintenant au point 1 de l'ordre du jour. La parole est à Pierre Médan.

## **I - FINANCES**

### **1 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2019.**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. MEDAN** : Le budget 2019 devrait permettre à la ville d'Antony de continuer à améliorer les services publics que la ville offre à ses habitants, notamment en mettant à leur disposition de nouveaux équipements : le complexe sportif La Fontaine et le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac qui sera bientôt fini en sont deux exemples ; en modernisant les équipements existants, et c'est vrai que l'on peut constater à Ferdinand Buisson et ailleurs que les écoles et les crèches sont toujours concernées, on a toujours le souci d'avoir des bâtiments évidemment aux normes, pratiques, faciles d'accès et d'utilisation pour les enfants, les écoliers et pour les enseignants bien sûr, ce sont des points importants.

Le deuxième thème qui est précisé : continuer à renforcer la situation financière de la ville, et comme je le disais tout à l'heure pour le compte administratif, renforcer la situation financière de la ville, c'est être soucieux de maintenir ou d'augmenter ce fameux autofinancement, ce sont des marges de manœuvre que cet autofinancement nous permet d'avoir depuis des années.

Donc comme nous l'avons déjà rappelé lors du vote du Compte Administratif, on note effectivement une certaine modération de la pression de l'Etat sur les budgets locaux, modération relative malgré tout puisqu'elle va se traduire par une baisse de la DGF de 300.000 €, une perte de ressources de 300.000 € liée à la suppression des emplois aidés et à la nouvelle tarification de la Petite Enfance par la CAF, et une nouvelle hausse de la péréquation régionale de 300.000 €, tout marche par 300.000 mais là je pense qu'on a arrondi, je pense qu'elle est un petit peu inférieure dans la réalité. Enfin en gros, globalement, l'effet négatif de ces nouvelles mesures de l'Etat sera quand même en 2019 de

900.000 €, alors c'est vrai, ce sera moindre que ce que nous avons connu en 2017 et 2018 : 1,6 M€.

Voilà pour ce qui est du contexte. Et malgré cet effet négatif comme en 2018, la ville augmentera l'excédent de son budget de fonctionnement, son autofinancement passera à 16,2 M€ contre 15,1 M€ en 2018. On peut même espérer un chiffre un petit peu supérieur si certaines bonnes nouvelles que l'on a actuellement se réalisent, mais soyons prudents.

L'excédent du budget de fonctionnement retrouvera son niveau du début de la décennie, avant la baisse massive des dotations de l'Etat, et ce malgré l'ouverture des nouveaux équipements.

Je vous propose, pour faire le tour de ce budget, de façon assez traditionnelle une présentation en trois parties : la première partie consacrée aux dépenses de fonctionnement, la suivante aux recettes, et la dernière aux investissements et à leur financement. Voilà en gros la façon dont on va procéder pour avoir une vue à la fois synthétique par rapport aux documents que vous avez reçus mais quand même précise parce que ce budget 2019 est un budget encore une fois dynamique, que nous sommes heureux de présenter, heureux pour les Antoniens qui vont en bénéficier.

Les dépenses de fonctionnement tout d'abord : Comme nous vous l'avons dit tout à l'heure, elles sont soumises pour la deuxième année consécutive à la fameuse contractualisation, c'est-à-dire à l'obligation de modération imposée par la loi de programmation des dépenses publiques qui donne un trend d'augmentation aux collectivités territoriales. Le nôtre, je l'ai rappelé tout à l'heure, est de 1,05 % d'augmentation annuelle sur les trois ans.

Les dépenses de fonctionnement : il est prévu en 2019 qu'elles atteignent 70,9 M€, c'est-à-dire une augmentation d'un peu plus de

800.000 €, soit un peu plus de 1 %. On va évoquer ces dépenses en les décomposant :

Tout d'abord les dépenses du chapitre 11 : les charges générales augmentent très peu, de 100.000 € puisqu'en réalisé 2018 on était à 16,8 M€ et que la prévision pour le budget 2019 est de 16,9. C'est là encore la volonté de tenir ces dépenses du chapitre 11, ces charges générales : achats, contrats, etc... Elles resteront stables ces dépenses, notamment grâce au renouvellement de plusieurs marchés, on en a parlé. En année pleine le marché de la restauration scolaire nous permettra un gain de 400.000 €, ce qui est -M. le Maire l'a rappelé tout à l'heure- une avancée considérable permise par une négociation très fine et intelligente.

Le nettoyage des locaux et les assurances : 100.000 €, ce sont deux éléments qui vont compenser la hausse d'un certain nombre de postes, poste des fluides, de la maintenance, de l'informatique, de la formation, du coût de l'équipement des nouvelles structures.

Voilà à peu près le paysage, retenons que le chapitre 11 n'augmente quasiment pas en 2019.

Les charges de personnel maintenant chapitre 12 : elles passent en 2018 sur le réalisé de 45,1 M€ à 45,8 M€, soit à peu près 700.000 € d'augmentation. Les principales raisons de cette hausse sont liées à cinq éléments : premier élément : l'ouverture du complexe sportif La Fontaine : + 200.000 €, personnellement je trouve que l'on ne peut que se réjouir que ce complexe sportif fonctionne bien et attire un maximum de jeunes et d'associations, on l'aura attendu.

Il y a la réouverture de la crèche La Comptine : + 300.000 €, les élections européennes : 70.000 €, les mesures gouvernementales visant à l'amélioration des parcours professionnels pour les personnels de la mairie : + 200.000 €, et enfin le GVT, le Glissement Vieillesse Technicité,

qui doit faire à peu près 400.000 €. Ces cinq éléments vont faire augmenter le poste du chapitre 12, ils sont un petit peu compensés, pas totalement, par des économies de gestion pour 500.000 € mais il reste quand même à peu près 700.000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement maintenant : ce sont notamment les autres charges de gestion courante qui sont stables. Là encore, je crois que j'en ai parlé tout à l'heure aussi pour 2018, il y a le soutien aux associations, aux clubs sportifs, etc., ce soutien sera maintenu. C'est une volonté qui se manifeste année après année.

Les charges financières, elles, baissent encore un peu en raison de deux éléments pour 2019 : l'élément principal, c'est la faiblesse des taux d'intérêt qui restent faibles ; et puis il y a la réduction de notre emprunt qui conduit à payer un peu moins de charges financières.

Comme tout à l'heure pour le compte administratif, si vous voulez bien, on revient sur la contractualisation signée avec l'Etat : Pour 2019 on est normalement encore au-dessous des engagements qui sont pris, donc tout devrait bien se passer avec ce contrat, et fin 2019 on devrait continuer à avoir une marge de manœuvre proche de 2 M€ pour la dernière année du contrat. Ce que les collectivités craignaient en début de contrat, c'était une hausse non maîtrisée de l'inflation pendant la durée du contrat, cela pouvait être très perturbant. Comme on s'approche progressivement de la fin, que l'inflation est toujours tenue, je pense que maintenant cette crainte n'a plus lieu d'être, ce qui nous permet d'envisager assez sereinement le respect du contrat et peut-être quelques subventions si tout se passe bien. Je parle de quelques subventions supplémentaires mais il faut être prudent parce que les dossiers des subventions sont assez difficiles à faire et on ne reçoit pas toujours les subventions aussi rapidement qu'on le souhaiterait.

Après les dépenses, on va évoquer les recettes fiscales : elles sont avec les impôts locaux en augmentation de 3,2 %. En 2018 ils étaient de 40,3 M€, en 2019 ils sont de 41,6 M€, mais attention, il faut le préciser très clairement, ces impôts locaux augmentent parce qu'il y a une revalorisation des valeurs locatives et une augmentation du volume des bases. Il ne s'agit évidemment pas d'une augmentation des impôts suite à une augmentation des taux d'impôts d'Antony.

Les droits de mutation, eux, sont au beau fixe. A un moment donné on pensait que ça allait se calmer et puis finalement ça ne se calme pas, les indicateurs sont vraiment favorables. Tout cela nous permet de dire qu'on est quasiment sûrs maintenant, en 2019 -on est déjà au mois d'avril- d'avoir 4,5 M€ de droits de mutation, ce qui est une belle augmentation et ce qui traduit un marché de l'immobilier actif, dynamique dans la ville, et c'est bien. C'est bien parce que cela signifie qu'il y a des ventes, des changements, des arrivées, des départs évidemment, mais c'est plutôt positif. Le rattrapage d'un retard doit également être pris en compte, un retard de perception par les services fiscaux, ce qui explique aussi qu'il y a un petit bonus attendu.

Pour les dotations, subventions et compensations, je le disais tout à l'heure, on a plutôt une « érosion », ce terme est maintenu, de la DGF de 300.000 €. Baisse des subventions de l'Etat aux emplois aidés, disparition du fonds d'amorçage des rythmes scolaires puisqu'on a abandonné la fameuse réforme. Voilà pour ces postes-là.

Les produits des services continuent d'augmenter, donc à n'en pas douter ce sera une augmentation du volume des services mais très peu de leur valeur puisque M. le Maire a rappelé que les prix n'augmentaient pas. Hausse des recettes du stationnement et de la fosse de plongée, réouverture de la crèche La Comptine, tous ces éléments-là vont

conduire à une reprise de certaines activités ou à une augmentation de ces activités.

Les autres produits : il y a le produit des immeubles qui n'est pas négligeable. On a tendance parfois à oublier ce poste mais il est quand même de 2,5 M€ en 2019, avec des achats de nouveaux immeubles à Antonypole, avec des atténuations de charges, avec des remboursements pour à peu près la même chose que l'an dernier ; il y a des recettes exceptionnelles avec notamment des indemnités d'assurances pour sinistres, ce n'est pas que ça mais principalement en 2019 pour à peu près 400.000 €. On a parlé de la DGF qui doit baisser de 300.000 €, je serais incomplet si je ne parlais pas des péréquations : fonds de péréquation intercommunal, fonds de péréquation régional, si on fait la somme des deux on constate en 2019 qu'il est prévu 2,6 M€ pour cette péréquation, avec une stabilité du FPIC et une augmentation du FRIF, cela augmente de 200.000 €, ça conforte ce que l'on disait tout à l'heure sur le fait qu'il y a une augmentation mais un peu plus limitée.

Globalement, le budget de fonctionnement 2019 prévoit un excédent supérieur à 16 M€, en tout cas au moins de 16 M€, c'est le chiffre de 16,2 qui est affiché et je pense que ce sera même un peu plus, ce qui correspond évidemment à un retour en arrière, au début de la décennie où l'on avait 15 ou 16 en 2012/2013.

Voilà pour la première et la seconde partie qui décrivent les dépenses et les recettes.

Alors maintenant, on passe à ce qui est peut-être le plus intéressant pour les Antoniens, en tout cas ce qui se voit le plus : le budget d'investissement. Le réalisé en 2018, on l'a vu tout à l'heure, était à 29,9 M€ ; nous avons un programme pour 2019 un peu plus ambitieux, de 36,1 M€. Par rapport à ce que disait Pierre Rufat tout à l'heure effectivement on peut rappeler de mémoire que depuis le début du

mandat, la ville aura investi près de 216 M€ -ce n'est pas dans le rapport que vous avez reçu- sans augmenter les impôts et avec une hausse minimale de l'endettement, puisque si l'on oublie les fluctuations pendant le mandat et qu'on regarde le point de départ et le point d'arrivée, on a une hausse de l'endettement qui passe de 113 à 122, donc ça fait 8 % en six ans d'augmentation de l'endettement. Je dis bien en oubliant ce qui se passe entre, en prenant en fait deux photos, en disant : à telle date on avait 113, aujourd'hui on a 122, enfin à la fin 2019 on aura 122, normalement l'endettement ne devrait pas bouger d'ici la fin de l'année ou très peu.

Les grandes masses de ce budget d'investissement sont au nombre de quatre : Les grands projets et les nouveaux équipements : 11,3 M€ ; la rénovation des bâtiments : 11,8 M€ ; la rénovation de la voirie : 5,7 M€ ; l'équipement des services : 3,73 M€. A eux quatre, ces quatre postes représentent 90 % du budget, c'est pour cela que j'ai voulu vous faire part de ces quatre grandes masses avant de les détailler.

La première grande masse, avec ses 11,3 M€, ce sont les grands projets et les nouveaux équipements, on vous en a déjà parlé :

La fosse de plongée pour encore 3 M€. Elle a ouvert très récemment, en mars 2018, elle a été construite par le Territoire pour le compte de la ville et c'est une réussite, c'est une réussite qui va sans doute se maintenir et c'est quelque chose qui devrait aller à mon avis, vu la réaction des associations de plongeurs, en se renforçant.

Le groupe scolaire Dunoyer de Segonzac : il est prévu 4,1 M€ avec une ouverture à la rentrée 2019.

Evidemment il y a l'aménagement du quartier Jean Zay qui bouge beaucoup aujourd'hui. C'est très vaste et ça donne lieu à des études et à une réflexion importante sur le site de l'ancienne résidence universitaire. On va dépenser 500.000 € pour cet aménagement. La répartition, c'est

que la ville construit des équipements et le Territoire s'occupe des espaces publics. Donc la ville va construire de nouveaux équipements communaux, l'école, la crèche, la médiathèque, le parking, et prévoit des dépenses en 2019 sur ces postes puisqu'il est prévu 375.000 € pour l'école, 80.000 € pour le parking, etc... Et le Territoire, lui, s'occupe de la voirie, de l'assainissement, des espaces verts. Cet aménagement du quartier Jean Zay ne va pas se faire en un claquement de doigts mais c'est effectivement un grand projet qui va faire revivre sans doute ce quartier d'une façon encore bien supérieure à ce qui se passait avant.

La rénovation du quartier Pajeaud : là encore, ce n'est pas quelque chose de simple et c'est très vaste finalement. Pour 700.000 € il est prévu un achat de terrain avec dépollution, l'achat d'un local commercial, et la réalisation d'un parvis devant les commerces. Si l'on regarde un petit peu ce qui s'est passé depuis quelque temps sur ce quartier, on voit quand même une rénovation massive de toute une zone avec les nouveaux logements, avec la nouvelle piscine, avec tout ce qui va suivre maintenant autour du centre commercial, donc là encore une partie, un quartier d'Antony qui change de visage.

L'aménagement du centre-ville lui aussi doit conduire à une dépense de 1,1 M€, on ne vous apprend rien : la place du Marché est en travaux et va considérablement se transformer avec les nouveaux locaux commerciaux, immeubles d'habitation et la salle municipale. Pour ces achats de locaux commerciaux et du local de la salle municipale, nous avons prévu 1,1 M€ au budget.

Concernant toujours le budget d'investissement, on a parlé tout à l'heure de la vidéoprotection. On continue à investir sur cette vidéoprotection avec 900.000 €, poursuite du déploiement du réseau des caméras, en priorité à certains carrefours, abords des écoles, des collèges, des lycées, des crèches et des stations de RER, à des endroits

stratégiques, on n'en met pas n'importe où ; et j'ajouterai qu'il y a aussi une volonté, au-delà des caméras, chaque année mais encore plus récemment, de moderniser les équipements et les réseaux câblés pour avoir des vitesses de transfert d'images notamment très performantes ; et d'après ce que j'ai compris on en profite aussi pour que les écoles bénéficient et profitent aussi de ces améliorations.

Antonypole est concerné évidemment par l'investissement. Là encore il s'agit d'études de préfiguration. Les urbanistes et les paysagistes vont proposer quelque chose dans les mois à venir ou dans les semaines à venir même, je ne sais pas exactement le timing, mais d'après ce que j'ai compris ça va aller vite sur la présentation de leurs idées et de la façon dont les choses doivent se passer, maintenant il est évident -et on en a parlé en commission- que cette zone va dépendre de l'Etat et du rythme d'avancement de la fameuse ligne et de la gare. Donc on ne peut pas non plus aller « plus vite que la musique » comme on dit.

La reconstruction du groupe scolaire Anatole France avec une étude de faisabilité qui est prévue aussi, cela fait un petit moment, qui va avoir lieu en 2019 pour 30.000 €.

Il y a aussi des acquisitions foncières pour 1,6 M€, vous savez qu'il y a une constitution de réserves foncières pour des projets futurs, dans deux secteurs : à Antonypole justement et puis du côté du Parc de Sceaux, l'avenue du Général de Gaulle.

Subventions au logement social et à l'aménagement avec l'aménagement de Ma P'tite Echoppe ; et subvention au logement social, le tout pour 400.000 €.

Je passe maintenant au deuxième grand poste : l'entretien et la rénovation des bâtiments. Chaque année, on dépense des sommes conséquentes sur les écoles, pour 2019 ce sont 3,2 M€ qui seront dépensés, avec des travaux de couverture pour Ferdinand Buisson, pour

1M€, la réfection des sanitaires pour les écoles Paul Bert et La Fontaine et la sécurisation des écoles parce que l'Etat ou le Préfet nous a demandé dans ces temps un peu perturbés de veiller à ce que les écoles soient particulièrement sécurisées, à ce que la sécurité dans les écoles et c'est vrai aussi dans les crèches soit renforcée.

Sur la Petite Enfance, là aussi, une sécurisation des locaux est en cours, qui est importante pour les familles, avec la fin de la rénovation des deux crèches la Comptine pour 3,4 M€ en tout, ce qui est là encore considérable.

Les équipements culturels : 300.000 € ; les équipements sportifs : 900.000 € avec la climatisation de Tabarly, la reconstruction des vestiaires du stade Velpeau, deux éléments qu'il semble important de réaliser rapidement ; les équipements jeunesse aussi, notamment aux centres de vacances, pour 600.000 €.

Les bâtiments administratifs sont eux aussi concernés : 500.000 € pour les bâtiments administratifs avec l'hôtel de ville. On a déjà vu certaines choses à l'extérieur.

Même chose pour les bâtiments sociaux.

Et aussi les autres bâtiments avec le cimetière, l'église Saint-Saturnin, les contrôles d'accès pour 1,8 M€ et les équipements techniques pour 900.000 €.

La voirie maintenant : nous avons un poste voirie important, sans doute moins qu'à une époque mais il est normal qu'on dépense moins puisque les rues globalement sont en meilleur état, malgré tout : 5,7 M€. Les noms des rues figurent dans le rapport, il y en a 18 pour la réfection du revêtement ; reconstruction de trois rues pour 800.000 € ; et aussi 500.000 € qui seront consacrés aux circulations douces et à l'accessibilité PMR. On continue chaque année et on améliore de plus en plus la circulation pour ces personnes qui sont en fauteuil roulant

notamment. C'est un beau programme qui se prolonge et qui mériterait que je fasse un petit cumul pour montrer que sur un mandat ce sont des sommes conséquentes qui sont dépensées pour cet objectif.

Parking en enclos, on en a parlé tout à l'heure pour la SNCF, mais il y a aussi un parking en enclos de 63 places qui va être réalisé rue des Champs en face de l'hôtel de ville pour 300.000 €.

Et toujours pour la voirie : 2,6 M€, je vous passerai le détail mais c'est pour l'éclairage public, la signalisation, le mobilier urbain, etc.

Pour conclure sur les équipements : espaces verts 600.000 €, stationnement 500.000 € avec l'étude pour l'équipement des bornes de recharge électrique, ce n'est pas négligeable aujourd'hui parce qu'il y a une vraie demande des Antoniens dans ce domaine-là et on est soucieux de cet aspect relatif à l'écologie et à la pratique. C'est quelque chose qui va se généraliser, on en est tout à fait conscients, et donc 500.000 €, ce ne sera sans doute pas la dernière somme investie dans ce domaine.

L'équipement des services : 3,7 M€ dont 400.000 pour équiper les écoles d'écrans numériques interactifs et de tableaux dynamiques d'affichage mobile ; c'est la toute dernière technologie pour un enseignement efficace. Achat aussi de six voitures électriques pour le parc automobile de la ville. Le rapport est bien plus complet que ce que je viens de dire mais on ne peut évidemment pas tout dire.

Ces investissements seront financés un peu comme en 2018, les montants sont simplement un tout petit peu supérieurs pour l'autofinancement, par le FCTVA qui sera de 5,3 M€, la taxe d'aménagement, les subventions, les produits de cessions et divers, le tout permettant d'arriver à peu près à 30 M€.

En conclusion de cette présentation, on pourrait dire que la ville maintient ou augmente par rapport à 2018 son effort d'investissement à 36 M€ tout en stabilisant son endettement à 122 M€, tout en augmentant

l'autofinancement qui permet ce déploiement d'investissement ; et elle améliore son ratio de désendettement puisque l'endettement baisse et que l'autofinancement augmente, le ratio de désendettement étant calculé sur cette base. Ce ratio tombe à un peu plus de sept ans, donc bien au-dessous du maximum fixé par la loi de Finances. Et comme je le rappelais tout à l'heure, le taux d'imposition est inchangé depuis 2009, et encore en 2009 on ne l'avait pas augmenté beaucoup.

Donc grâce à ce programme soutenu d'investissement de 216 M€ depuis le début du mandat, financés en grande partie par les excédents réalisés, nous avons une ville plus agréable pour les Antoniens, nous avons renforcé son attractivité pour les particuliers qui vivent au quotidien dans cette ville et qui, je le sais pour discuter avec beaucoup, ressentent de moins en moins le besoin d'aller sur Paris, je ne dis pas qu'on n'y va plus, évidemment, mais je dis que c'est une tendance qui est agréable et il est agréable de pouvoir se dire qu'un certain nombre de services, de loisirs, de sports, d'activités, peuvent être réalisés sans forcément aller très loin. Et cette attractivité, même si nous ne sommes pas la Défense, elle est aussi très importante pour les entreprises de par le programme que nous avons à Antonympole, avec une Smart City, une ville intelligente et une ville qui tente d'attirer des créateurs d'entreprises et qui va donc au-delà de s'intéresser uniquement aux particuliers, aux ménages, même si c'est la majorité des personnes qui sont intéressées par notre programme d'investissement.

Cette attractivité et ce programme d'investissement me semblent être un élément essentiel que nous maintenons année après année. Merci.

**M. MEUNIER** : Certes un budget contraint par un certain nombre de décisions prises par l'Etat, que ce soit sous des gouvernements précédents ou sous l'actuel gouvernement : baisse des dotations de l'Etat

aux collectivités locales, suppression des emplois aidés, et réforme de la tarification de la Petite Enfance imposée par la Caisse d'Allocations Familiales. Et ce n'est pas la suppression de la taxe d'habitation qui permettra d'augmenter les capacités d'investissement des communes et par là-même leur autonomie. Toujours la même philosophie : faire des économies sur le dos des collectivités locales là où l'Etat est lui-même dans l'incapacité d'en faire !

Mais un budget contraint aussi par la signature du contrat de confiance avec l'Etat qui limite drastiquement les possibilités d'augmentation du budget de fonctionnement. Non seulement avec un tel contrat l'Etat met les communes sous une tutelle financière mais une fois encore cherche à faire des économies sur leur dos en grevant la capacité de fonctionnement des services publics locaux. Des services publics dont nos concitoyens sont pourtant de plus en plus demandeurs. Certains l'ont bien compris, tel le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine qui, lui, s'est refusé à signer un tel contrat.

Un budget dont je ne partage pas les orientations. Sur le budget de fonctionnement, vous consacrez 40.000 € à l'organisation d'un challenge numérique consacré à la problématique de la qualité de l'air. Cela peut paraître anecdotique si ce n'est que c'est votre volonté de vous inscrire dans l'idée de « start-up nation », projet lancé par le gouvernement et En Marche. Au passage, c'est quasiment le coût pour la ville, 42.000 €, de l'augmentation du tarif de gaz imposé par le gouvernement, une augmentation qui ne manquera pas de grever le pouvoir d'achat des français. Tout comme s'inscrit dans la même philosophie la montée en puissance des actions Smart City.

Vous vous félicitez du dynamisme du marché immobilier permettant de s'attendre à un niveau élevé des droits de mutation, un dynamisme pour partie dû à la politique de densification de la ville que

vous mettez en œuvre. Il n'y a qu'à se promener dans le centre-ville aux abords des zones pavillonnaires, le long de la RD 920, ou encore dans le quartier des Rabats.

Vous reconnaissez que les bases fiscales prévisionnelles augmenteront en 2019 de 3,2 %, 3,4 % pour la taxe d'habitation et 3,2 % pour la taxe foncière. Vous auriez pu en profiter pour en baisser les taux, là aussi c'était une manière de redonner du pouvoir d'achat aux Antoniens.

Pas un commentaire sur le montant de l'attribution de compensation comprenant le montant de l'ancienne taxe professionnelle : 12,5 M€ transférés à l'échelon intercommunal, c'est-à-dire à l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris dont on se demande bien quelle peut être l'utilité si ce n'est d'éloigner toujours un peu plus les citoyens des lieux de décision et d'accroître la concurrence entre territoires. C'est la même philosophie en matière d'organisation territoriale que celle de l'Union Européenne. La même logique s'applique du reste au fonds de compensation des charges territoriales incluant une partie des impôts locaux perçus.

Vous notez que les recettes en provenance des usagers augmenteront progressivement cette année de 400.000 €, passant de 8,1 M€ à 8,5 M€. Vous vous gardez bien de mentionner qu'une partie de cette progression est due à l'augmentation récurrente des tarifs municipaux, de véritables impôts déguisés.

Sur le budget d'investissement, parmi les nouveaux équipements figure la fosse de plongée pour un coût de 3 M€ cette année. Je persiste à penser que si le besoin d'une fosse de plongée se faisait sentir sur le sud des Hauts-de-Seine, ce n'était pas à la ville d'en prendre en charge le coût mais au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et/ou au Conseil régional d'Ile-de-France. A l'époque le Conseil départemental

des Hauts-de-Seine a bien pris en charge celle de Villeneuve-La-Garenne. A la place, et alors que la CPAM et la CAF ont fermé sur Antony, vous auriez pu mettre en place une Maison des services publics.

L'aménagement du quartier Jean Zay : là encore je persiste à penser qu'il aurait bien mieux valu réhabiliter la résidence universitaire Jean Zay et reconstruire les bâtiments démolis, ceci alors que chacun s'accorde à reconnaître la pénurie de logements sociaux étudiants en Ile-de-France.

Vous qui êtes si favorables à la ligne 18 du Grand Paris Express, de nombreux étudiants de Paris Saclay auraient pu trouver à s'y loger. Cela n'était du reste pas incompatible avec la construction sur cette partie des terrains de logements privés et d'équipements publics.

L'aménagement de la Place du Marché : votre projet ne consiste en rien d'autre que densifier la place du Marché et par là-même le centre-ville. On comprend mieux ainsi votre refus de voir le théâtre Firmin Gémier reconstruit sur son emplacement d'origine, ce qui aurait permis de créer une synergie culturelle avec le cinéma Le Sélect.

Antonypole : On est en droit de s'interroger sur la pertinence de ce projet dont la viabilité ne repose que sur la ligne 18 du Grand Paris Express et la réalisation d'une gare. Aujourd'hui, sur le Grand Paris Express, le gouvernement, après s'être enfin rendu compte des dérives financières engendrées par un tel projet, cherche à tout prix à faire des économies. De report des dates de sa réalisation en report des dates et après avoir renoncé à la tenue d'une exposition universelle où Paris Saclay en devait être le site, la ligne 18 du Grand Paris Express ne servira-t-elle pas de variable d'ajustement ?

Il n'est jamais trop tard pour s'apercevoir qu'une partie des moyens consacrés au Grand Paris Express seraient bien plus utilement

consacrés à l'amélioration, la modernisation, et la sécurisation des transports en commun du quotidien.

Sur les subventions d'investissement, les subventions au logement social, 128.000 € pour la construction de 16 logements sociaux rue Emile Lévêque, et 200.000 € pour la construction de 37 logements dans le programme Harmony 2 du quartier Pajeaud. Permettez-moi de vous rappeler que la construction des 16 logements sociaux rue Emile Lévêque sert à compenser pour partie la démolition des 60 logements de la tour du 6 rue Scherrer qui aurait très bien pu être réhabilitée. En aucun cas ce programme ne permettra de réduire le nombre de demandeurs de logements sociaux sur la ville.

Quant au programme Harmony 2, il s'agit d'une opération réalisée dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement. Est-ce le rôle d'un organisme de logement social ou de la ville de permettre à un promoteur immobilier de réaliser des bénéfices ? Certainement pas. A l'époque Antony Habitat n'avait-il pas les moyens de réaliser en interne comme maître d'ouvrage une telle opération ? Il aurait été souhaitable que le versement d'une subvention versée par la ville ou par Hauts-de-Bièvre Habitat soit conditionné à l'engagement de ne pas augmenter les loyers contrairement à ce qui a été fait au 1er janvier 2018. J'aurais aimé aussi connaître les résultats de Hauts-de-Bièvre Habitat pour son exercice 2018 ainsi que son prévisionnel prévu pour son budget de l'année 2019. J'ai l'idée que si on les cumulait, cela démontrerait que Hauts-de-Bièvre Habitat n'avait absolument pas besoin d'augmenter ses loyers.

Sur l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux : travaux à la médiathèque Anne Fontaine, quel est le devenir de cette médiathèque ? Pouvez-vous nous assurer qu'elle ne sera pas fermée et transférée sur le quartier Jean Zay au détriment de ses utilisateurs ?

Je voterai contre ce budget.

**M. RUFAT** : La présentation du budget était moins synthétique que celle du compte administratif, d'ailleurs vous nous aviez prévenus et je me suis dit : cela ressemble à la présentation d'un programme électoral ; à moins que ce soit le printemps ... comme c'est bizarre !

Quand on présente le budget prévisionnel de 2019 avec des prévisions qui vont jusqu'en 2023, 24, 25, 26, 27, moi je me dis que c'est vraiment du budget extrêmement prévisionnel, et ce n'est pas avec les 36 M€ que vous promettez qu'on fera Jean Zay, Antonypole, etc. Il y a beaucoup de promesses dans tout cela.

Alors ne nous leurrions pas : ce budget reste toujours sous la contrainte de l'Etat, on l'a détaillé sur le compte administratif, mais je me demande, en vous voyant avec ce petit sourire, cette petite satisfaction, si vous n'êtes pas passés de l'état de victime mécontente à l'état de victime consentante...

Les grands équilibres de ce budget sont identiques à ce que l'on vient de voir pour le compte administratif : contenir les dépenses de fonctionnement pour respecter le contrat, accroître les recettes et dégager donc une marge d'autofinancement. Alors je vais faire trois parties parce que c'est à peu près le schéma habituel sur ce budget.

Les dépenses sont tenues. C'est tenu parce que nous allons engranger la baisse du marché de la restauration, parce qu'on va aussi gagner sur les renouvellements de marché, ça a été indiqué, et aussi sur le stationnement qui va cette fois-ci aller totalement au pot pour nous. Mais la variation telle qu'elle a été présentée dans une diapo montre bien que si on élimine la péréquation et la contribution au Fonds de compensation des charges transférées au Territoire, cette prévision dépasse les 1,05, et c'est contractuel, on est à 1,1. Donc on est sur ce périmètre-là. Ou alors je ne sais pas comment le Préfet analyse le trait ?

**M. le Maire** : Non M. Rufat, excusez-moi de vous interrompre mais le Préfet examine les prévisions sur trois ans et il compare le résultat...

**M. RUFAT** : Oui mais vous avez une marge, avez-vous dit, or là votre marge diminue

**M. le Maire** : Oui, sur les 2 M€ de marge, on en utilise 50.000.

**M. RUFAT** : Non, il y avait un contrat, vous aviez une marge d'avance, cette marge vous commencez à la grignoter.

**M. le Maire** : On avait 2 M€ d'avance ...

**M. RUFAT** : Vous grignotez la marge.

**M. le Maire** : On en utilise 1, 1 M€.

**M. RUFAT** : Oui, mais c'est tout ! Votre marge, vous la grignotez !

**M. le Maire** : On garde 1 M€ d'avance par rapport à la marge !

**M. RUFAT** : Et alors, ça n'empêche que vous commencez à l'entamer.

**M. le Maire** : Oui on commence, si vous voulez, mais enfin...

**M. RUFAT** : Très bien. Mais je voulais en venir au fait que l'Etat, avec son système de baisser les dotations un peu moins et de vous corseter avec le contrat, joue le système du boa constrictor : il vous serre de plus en plus, et comme il vous empêche de compter sur les recettes, il vous empêche d'avoir de l'air et donc toc, toc, toc, peu à peu vous avez un boa constrictor. Alors, restez victime consentante si vous voulez...

Dans les dépenses de fonctionnement qui donc finissent par augmenter, on l'a vu tout à l'heure, ce sont essentiellement les charges de personnel qui augmentent. Alors malgré tout ce que l'on a dit tout à l'heure sur les absences, etc., les ouvertures de postes jouent aussi ; c'est un élément, on a vu ça en commission, que vous surveillez de près pour les maintenir.

Sur les recettes : les recettes continuent d'augmenter toujours, on l'a vu chaque année, quelles que soient les situations extérieures : les ouvertures, on en a parlé, la fosse de plongée, les crèches, vous avez cité ça, mais on en a parlé tout à l'heure, je pense que la grille tarifaire est injuste et comme vous avez essayé de falsifier mon raisonnement, je vais l'expliquer :

La réforme que vous avez faite en 2008 sur le taux d'effort est une réforme qui vous a donné un bonus parce qu'on trouvait que c'était mieux que ce qu'il y avait avant. Le quotient familial avait un effet négatif majeur qui est celui d'avoir des seuils successifs ; il avait un tout petit avantage, c'était qu'on pouvait introduire de la progressivité. Progressivité qui disparaît avec le taux d'effort puisqu'on est sur une continuité. L'inconvénient du quotient familial, c'était les seuils, et vous avez maintenu le pire des seuils en faisant le taux d'effort, à savoir le seuil minimum de nos tarifs ! Vous avez beau être en-dessous des exigences du Président Macron pour les repas, d'ailleurs ça fait longtemps qu'il parle du repas à 1 € et je n'ai toujours pas compris comment ses conseillers n'avaient pas eu le temps de lui dire qu'il y avait beaucoup de villes qui étaient largement en-dessous... Après, chacun vit dans sa tour d'ivoire. N'empêche que lorsque vous demandez 0,70 € à une famille pour un repas, quand la famille gagne 1.500 € ou quand elle gagne 2.000 €, pour celle qui ne gagne que 1.500 €, son taux d'effort est bien plus élevé. C'est pour ça que je dis que le maintien...

M. Sénant, vous n'êtes pas dans ce cas-là, donc vous ne comprenez pas l'importance d'avoir 20, 50 centimes d'euros en moins !

Donc M. le Maire, je vous le dis : il y a deux aménagements qui sont possibles sur cette grille pour la rendre plus juste :

1) C'est de supprimer le tarif plancher. Toutes les familles de ce pays ont des revenus, toutes. Et donc toutes paieront la part qui leur

revient au taux d'effort. Ce n'est pas la gratuité, c'est simplement abolir ce seuil minimum qui est le seuil le plus injuste que vous avez maintenu.

2) Revoir la progressivité du taux. Au lieu de mettre 0,1200, 0,1249 ce sera peut-être 0,1248 ou 0,1251, taux qui permettra toujours d'accéder au tarif maximum que vous avez prévu aujourd'hui et donc de maintenir la subvention aux plus aisés de 1,50 € dans le cas du repas, mais d'y arriver plus lentement, d'y arriver de manière plus douce pour que la plupart des familles Antoniennes qui sont dans la classe moyenne bénéficient davantage de cette progressivité.

C'est une réforme ; on peut rediscuter plus longuement avec des chiffres, on peut faire des simulations, cela fait des années que je vous le dis, M. le Maire, on peut revoir ça pour que cette grille tarifaire soit plus juste. Cela ferait partie d'un programme électoral, si vous voulez.

Enfin, souffrez que nous saluions certaines de vos propositions parce qu'on est dans un budget, comme par exemple le budget participatif amélioré pour cette deuxième édition et dont les projets sont inscrits dans ce budget pour être réalisés, comme l'engagement avait été pris. Alors parfois on constate un décalage entre le projet déposé et ce que vous allez retenir... J'ai cru comprendre que pour les capteurs de la qualité de l'air on allait perdre la possibilité d'avoir des résultats en open source, c'est-à-dire pouvoir partager les informations des capteurs. Alors c'est dommage qu'on ait perdu ce côté qui en faisait l'originalité.

Vous avez décidé d'organiser un challenge numérique. Je vais être différent de l'orateur précédent : moi je pense que c'est une excellente idée. Alors c'est une excellente idée qui prend des risques, parce qu'on va y promouvoir la création, l'imagination, donc on ne sait pas quel va être le résultat final mais je pense que c'est le rôle des pouvoirs publics, et la ville en est un, de faciliter et d'encourager l'innovation et la création.

Donc c'est une bonne idée. En plus le thème choisi est un thème porteur et donc c'est une bonne idée.

Alors souffrez aussi que nous déplorions quelques absences : Nous avons dit notre désaccord sur le rythme de construction des logements sociaux. Atteindre les 25 % au rythme que vous avez prévu, c'est trop lent. En plus ce sont des logements trop petits et ce sont des implantations périphériques. La densification dont on a parlé tout à l'heure au centre-ville, elle ne se fait pas avec des logements sociaux.

Autre absence plus ponctuelle : on ne trouve rien pour rénover le PIMM'S, le Point Information Multi Services qui a demandé il y a un certain temps des travaux qu'on ne voit jamais arriver. Peut-être que dans la partie attention que vous avez auprès des différents quartiers de la ville, vous pourriez procéder aux travaux qui avaient été demandés pour améliorer la situation du PIM'S, un organisme très utile localement pour l'accueil et l'accompagnement des personnes.

Enfin, on voit beaucoup d'études, j'ai dit que c'était un budget très électoraliste et je ne serai pas d'accord avec vous, M. Médan, quand vous dites que c'est ambitieux, il n'est pas plus ambitieux que celui de l'année dernière ; vous aviez annoncé un peu plus de 37 M€ l'année dernière, donc vous êtes dans une partie un peu basse des programmes, il y avait une partie un peu plus élevée il y a trois, quatre ans.

Enfin vous annoncez des travaux sur l'hôtel de ville, sur ce bâtiment. Alors comme vous allez faire dans le complexe sportif La Fontaine, vous allez écrire le nom d'Arnaud Beltrame, un nom tout à fait mérité, maintenant que vous allez refaire la façade de l'hôtel de ville, ne ratez pas l'occasion d'y inscrire la devise de la République, Liberté, Egalité, Fraternité. N'ayez pas honte, n'ayez pas honte, M. le Maire, de la devise de la République ! Quand bien même vous nous avez dit qu'elle ne serait pas menacée, je pense que c'est important de le mettre. Merci.

**Mme DELPECH** : Vous avez parlé d'une maîtrise des dépenses, d'une dynamique des recettes, c'est votre leitmotiv pour caractériser votre gestion, et financièrement, c'est vrai, la ville se porte bien. Derrière ces chiffres, il y a la vie d'une ville et son évolution due à vos orientations politiques. J'ai relu un article du Point d'avril 2009 sur Antony qui commençait par « avec ses charmantes maisons Art Déco, ses rues pavées et sa verdure omni présente, Antony est une ville où il fait doux vivre. » Dix ans après c'est plutôt : « Cette Antony avec ses grues, ses chantiers, ses bruits et sa poussière... » !

**M. le Maire** : Dans quel journal vous avez vu ça ?

**Mme DELPECH** : Le Point.

**M. le Maire** : Les grues ? Attendez, vous citez le Point mais là, c'est vos commentaires à vous ! Il faut quand même que tout le monde comprenne que ce sont vos commentaires et pas ceux du Point.

**Mme DELPECH** : Oui.

**M. le Maire** : D'accord.

**Mme DELPECH** : Pas pour l'article de 2009...

**M. le Maire** : Mais les rues pavées sont toujours là !

**Mme DELPECH** : Dix ans après, oui c'est moi qui parle.

**M. le Maire** : Mme Delpech, c'est votre commentaire à vous ! Si le Point revenait, il verrait la même chose aujourd'hui ! Exactement !

**Mme DELPECH** : Mais je cite un article M. le Maire. Je cite un article avec la référence. Je peux vous donner même la date exacte. Dix ans après, bien sûr une ville doit évoluer, répondre aux défis de l'emploi et du logement, mais on a vraiment le sentiment de projets d'urbanisme tous azimuts, sans cohérence, de poches de constructions dès que quelques mètres carrés se libèrent. Des constructions majoritairement inaccessibles aux couches moyennes et qui de plus font monter les prix dans les quartiers pavillonnaires rendant ces maisons-là aussi

inaccessibles. Pas d'encadrement des loyers, et si peu de constructions de logements sociaux ou intermédiaires. En dix ans, vous en aurez construits 409 alors que 456 avaient été détruits seulement au Noyer Doré. Le compte n'y est toujours pas cette année encore dans ce budget primitif.

Ainsi, la population d'Antony a changé. En cinq ans, selon les chiffres de l'INSEE, 2 % de cadres supérieurs en plus, 2 % d'employés et d'ouvriers en moins, et sans doute encore moins depuis, les derniers chiffres datant de 2015. Les couches populaires et moyennes ne peuvent pas se loger à Antony.

Par contre, les dépenses pour la vidéo-surveillance sont trois fois plus élevées que pour le logement social, or l'efficacité des caméras en matière de sécurité reste à prouver. En effet, une police de proximité donne de bien meilleurs résultats. Or nous aurons à terme 500 caméras et nous n'avons à ce jour que 7 agents municipaux, de police municipale. La promesse de Macron concernant la police de sécurité du quotidien est encore au stade expérimental, verra-t-elle le jour dans le cadre des restrictions budgétaires ? Dans d'autres villes, à Levallois-Perret par exemple, puisqu'ils ont à peu près le même nombre d'habitants qu'à Antony, en 2016 ils avaient 70 caméras et 74 policiers municipaux. A Neuilly : 48 caméras et 41 policiers municipaux. La vidéo-surveillance est-elle la panacée pour Antony ?

« De la verdure » écrivait aussi Le Point. Alors des parcs, oui, Antony en est bien pourvue. Mais il y a de moins en moins d'espaces verts alors que le développement de jardins ou de vergers partagés apporterait de multiples avantages écologiques, éducatifs, conviviaux et d'animation de quartiers. Mais vous n'exercez pas votre droit de préemption, à l'instar du dernier espace cultivé par un horticulteur rue des Rabats désormais bétonné par un promoteur immobilier.

Des équipements sportifs, oui, il y en a sur Antony dans presque tous les quartiers, des clubs et des associations sportives subventionnés par la ville, mais l'accès au sport est très inégal. Sur les treize associations sportives conventionnées, neuf ont entre 56 et 78 % d'adhérents habitant le centre-ville ou la Coulée Verte. En dehors du fait social que ce sont des publics favorisés qui pratiquent le plus, des questions doivent se poser sur la ville et ses quartiers : est-ce un problème de moyens de transport ? de tarifs ? de manque d'information ? Je ne veux pas éclipser les nombreuses réalisations ou projets positifs comme le disait Pierre tout à l'heure comme la construction de l'école Dunoyer de Segonzac, la rénovation du quartier Pajeaud ou le numérique dans toutes les écoles d'Antony, mais pour garder une ville mixte diverse, je voterai contre ce budget primitif qui n'est pas social à l'instar de votre refus de supprimer le tarif plancher des services municipaux, ce qui pénalise les plus pauvres comme vient de le démontrer mon collègue Pierre Rufat ; et on en rajoute effectivement avec la progressivité du taux d'effort. Merci.

**M. ARIPA** : M. Médan, vous avez évoqué plusieurs fois la fosse de plongée avec ses recettes. En face des recettes, il y a des charges. J'ai plusieurs fois demandé un compte d'exploitation prévisionnel au départ, je l'ai redemandé, on ne m'a jamais donné quoi que ce soit comme documents, sauriez-vous, M. Médan, faire le compte d'exploitation de la fosse de plongée et nous le communiquer ?

**M. MEDAN** : Oui, on vous le communiquera, je m'y engage.

**M. ARIPA** : Merci M. Médan.

**M. le Maire** : Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Il n'y a plus de demande, donc M. Médan vous pouvez répondre.

**M. MEDAN** : Je répondrai rapidement parce que les éléments qui ont été rappelés sont régulièrement rappelés, donc on va peut-être un

peu lasser, enfin je crains de lasser si je reviens sur la totalité de ces éléments.

Pour plaisanter un peu, sur la notion de victime consentante, non ce n'est pas du tout le problème, vous avez mal interprété ce que j'ai dit. C'est simplement une atténuation des baisses que nous avons connues ces dernières années par l'Etat, mais nous ne sommes pas évidemment d'accord avec ce mode de fonctionnement, nous ne sommes pas d'accord parce que nous pensons que l'Etat devrait donner l'exemple. A partir du moment où il ne le donne pas, on ne partage pas ses objectifs mais on accepte de jouer le jeu parce qu'on est respectueux je dirais de l'autorité de l'Etat aussi. C'est un élément important. On voit ce qui se passe quand on ne l'est pas et on peut aller loin dans ce domaine-là. Certainement pas « victime consentante », j'ai rappelé que l'influence, l'impact des mesures de l'Etat était quand même important, en 2019, de 900.000 €. Donc ce n'est pas négligeable mais c'est moins que les autres années. Cela permet de respirer un petit peu plus par rapport à ces 3-4 ans, 4-5 ans où l'on a eu de fortes baisses. Au début ce n'était pas trop, et puis il y a eu un cœur très puissant, et puis maintenant, ça redevient plus raisonnable. C'est tout ce que j'ai dit.

Alors sur le logement social, effectivement vous faites toujours les mêmes remarques et nous vous répondons régulièrement : nous avons respecté les taux et nous sommes sur un trend pour respecter les 25 % avec, même si je ne suis pas au courant de tout sur ce dossier, M. le Maire le maîtrise mieux que moi, un accord du Préfet sur notre stratégie et nos prévisions pour arriver aux 25 %. Merci.

**M. GOULETTE** : Je voulais réagir sur le challenge numérique et la Smart City. M. Meunier visiblement a changé d'avis parce que lors de la délibération du 6 décembre, il a voté comme tout le monde, c'était à

l'unanimité, pour ce challenge numérique, c'est dans le compte rendu qui a été donné ce soir.

Je voudrais éclairer quand même nos concitoyens, les habitants d'Antony sur l'utilisation des fonds en question : effectivement c'est un challenge numérique sur la qualité de l'air qui demande une dépense de 40.000 € à la ville, mais pour lesquels la ville aura une subvention de 20.000 € de DPI France en s'insérant dans un dispositif des Programmes d'Investissement de l'Avenir. Alors les Programmes d'Investissement de l'Avenir n'ont pas été créés par Emmanuel Macron, donc ce n'est pas la start-up nation, ce dispositif en fait, on pourrait dire qu'il n'est pas politique, c'est un dispositif de bonnes pratiques sur la façon de gérer l'innovation, de nouveaux produits, de nouveaux services ... C'est un dispositif, un mode de challenge pour inciter la création de nouveaux produits de services start-up, dont le thème de la qualité de l'air, je pense que c'est effectivement un thème qui va intéresser beaucoup nos habitants. Nous avons déjà auditionné des candidats, nous avons eu 9 candidatures, on vous en dira plus un peu plus tard, mais vous pouvez vous attendre à avoir de très beaux résultats.

Un mot sur la Smart City : la Smart City, ce n'est pas non plus quelque chose d'inutile. Il s'agit de donner de meilleurs services aux citoyens, également de repenser les relations avec les habitants, d'utiliser les outils du numérique de façon éthique et durable avec la protection des données personnelles, donc je pense que c'est tout à fait une démarche utile aux habitants d'Antony.

**M. le Maire** : Merci. Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais répondre aux interventions exprimées.

M. Meunier continue de penser qu'il y a des hausses de tarifs et des hausses d'impôts. Non, il n'y a pas de hausses de tarifs. Il y a une augmentation des recettes, ça c'est vrai, 300.000 €, qui sont dus à la

réouverture attendue de la crèche La Comptine. En fait il y a deux crèches à la Comptine, deux crèches, ça fait beaucoup de bébés et en quatre mois, ça justifie à peu près 300.000 € de recettes supplémentaires.

Il y a aussi les 120.000 € supplémentaires attendus de la fosse de plongée pour une ouverture en année pleine en 2019. Voilà les explications. Il n'y a pas de hausses de tarifs.

La RUA : M. Meunier est un nostalgique de la RUA. Je comprends, Il a de vieux souvenirs dans la RUA. Je peux vous annoncer, M. Meunier, qu'il y a de nouveau 500 étudiants qui sont à la RUA, enfin sur le site de Jean Zay aujourd'hui, dans des logements neufs, spacieux, deux fois plus spacieux que les précédents, des logements de haute qualité. Dans l'immeuble qui a été rénové, réhabilité par Jean Nouvel, à grands frais, mais dans le style Jean Nouvel c'est très bien, c'est magnifique, même s'ils n'ont que 16 mètres carré, ils ne sont pas mal, par rapport aux 9m<sup>2</sup> qu'il y avait avant, c'est quand même mieux ; et puis dans l'immeuble ICADÉ que j'ai eu l'occasion de visiter il y a quelques mois, ils sont aussi vraiment très bien, là, c'est 18 mètres carrés et des logements vraiment de très haute qualité. Donc 500 étudiants heureux à Antony, c'est déjà un début.

Et alors sur Antonympole, là vous êtes pessimiste M. Meunier, vous avez le droit de l'être bien sûr, mais enfin Linkcity l'est moins puisqu'il a déjà promis 37 M€ pour acheter le premier terrain de 2 hectares. Ça promet pour les 38 autres hectares ! Et je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais il y a actuellement des travaux, M. Le Lamer qui travaille à côté s'en plaint d'ailleurs fortement, il n'arrive plus à travailler parce qu'il y a un boucan infernal paraît-il, c'est ce qu'il me dit en tout cas, là-bas, sur le site d'Antonympole, il y a un bruit infernal, c'est la démolition des bâtiments actuels qui sont sur le site de la gare. La SGP, la Société du

Grand Paris, détruit, démolit et elle va entreprendre ensuite le creusement de la future gare. Il va falloir creuser jusqu'à 25 mètres sous terre, elle va faire un énorme trou qui n'est pas près d'être terminé. C'est un très gros travail et la SGP a déjà commencé. Alors peut-être espérez-vous encore que l'Etat arrêtera, on ne sait jamais... vous avez vu les mouvements qu'on a, c'est possible, mais enfin la ligne 18 est maintenant bien lancée.

Alors vous dites qu'il faut privilégier les transports du quotidien : c'est le cas de la ligne 18. C'est du transport du quotidien. Ce n'est pas du TGV, d'accord ? Ce sont des métros. Des métros du quotidien. J'espère que vous aurez l'occasion de le prendre, M. Meunier, pour aller à Saclay ou pour aller ailleurs...

Alors, M. Rufat, vous souffrez peut-être mais en tout cas nous, on ne souffre pas, vous l'avez remarqué ? L'Etat est peut-être un boa constrictor mais c'est vrai, même pas mal ! Même pas mal ! On ne sent rien parce que ce que l'Etat veut nous imposer, on le faisait déjà, d'ailleurs vous avez vu le tableau : 0,4 % de hausse moyenne annuelle pendant les cinq années précédentes, faire 1,05 c'est quand même facile ! Vous voyez c'est fastoche ! Donc franchement, M. Rufat, je préfère nettement ce système, même si c'est un système de boa constrictor, à l'ancien, à celui de Hollande qui, lui, baissait nos dotations et effectivement c'était beaucoup plus dur d'arriver à maintenir son autofinancement à l'époque que maintenant.

Vous avez remarqué que la pression sur la DGF a baissé, elle n'est pas terminée parce qu'on perd quand même 300.000 € par an, ce n'est pas rien, mais par rapport à 2 M€ de baisse annuelle c'est quand même pas mal. Donc je préfère ça, notre autofinancement reprend des couleurs, 15,1 cette année - 16,2 et peut-être 17 millions l'an prochain, ce n'est pas impossible. Nous avons maintenant les moyens d'améliorer

progressivement notre autofinancement et par conséquent de faciliter le financement de nos investissements.

Vous revenez sur votre idée de progressivité des tarifs. Vous voulez en fait un tarif très bas pour les revenus qui sont bas et des taux plus élevés pour les hauts revenus. C'est le principe de l'impôt sur le revenu.

Dans ce cas, je ne comprends toujours pas votre truc ! Si vous voulez un tarif progressif, c'est ça. Un tarif progressif, c'est un tarif qui effectivement a un taux faible sur les bas revenus et un taux plus élevé sur les autres. Et ainsi de suite.

**M. RUFAT** : Mais c'est constant.

**M. le Maire** : Eh bien pour nous aussi, le taux actuel est constant ! Qu'est-ce que vous voulez ? Non, je ne comprends pas. Nous avons un taux constant. Alors vous voudriez peut-être avoir un taux plus bas ? Donc on baisse le tarif ?

**Mme HAGEL** : Pour le plancher, oui !

**M. le Maire** : Non, enfin le plancher j'ai compris... Le seuil minimum j'ai compris. Mais le reste de votre raisonnement, je ne le comprends toujours pas. Vous ne voulez pas de tarif progressif, vous avez parlé de progressivité, non. La progressivité c'est un tarif plus élevé au fur et à mesure que ça monte. Et ça, ça veut dire que c'est impossible à faire avec un taux d'effort, dans ce cas il faut revenir au quotient familial. Il faut des barèmes. Si l'Etat savait faire sans barèmes, on n'aurait pas les barèmes sur l'impôt sur le revenu avec des taux différents. Si vous voulez appliquer des taux supérieurs à certains revenus par rapport à d'autres, il faut des barèmes.

**M. RUFAT** : M. le Maire, on peut faire des réglages fins, moi je veux bien qu'on fasse des mathématiques ici mais on peut les voir en commission si vous voulez bien et vous verrez qu'on y arrive...

**M. le Maire** : Non.

**M. RUFAT** : Mais si ! Vous ne voulez pas !

**M. le Maire** : Non mais je ne vois pas ! Décidément on ne se comprend pas et ce que je peux vous dire, c'est que personne ne fait ça. Aucune ville ne le fait. Faites-nous une démonstration, moi je peux vous dire qu'aujourd'hui, dans le monde réel, personne ne le fait. Personne ne le fait, aucune ville, aucune agglomération ...

**M. RUFAT** : M. le Maire, je vous prends au mot, je suis d'accord pour faire une démonstration. Je demande quand même un minimum d'utilisation de vos services pour faire des calculs correctement.

**M. le Maire** : Oui. Bien sûr, on peut voir ça mais franchement, je ne comprends pas... La seule chose que je comprends, c'est qu'effectivement vous voulez baisser le tarif du taux d'effort. Si le taux d'effort est de 1 %, vous voulez baisser à 0,8 ! Ça oui, je comprends. Mais ce n'est pas la progressivité. C'est simplement un taux d'effort abaissé. Et pourtant vous avez parlé de progressivité.

**M. RUFAT** : La progressivité c'était sur le quotient ; c'était le quotient familial qui jouait sur la progressivité. On l'a abandonné. La progressivité c'est l'inverse. Quand on maintient le taux minimum, le tarif plancher, là on fait l'inverse de la progressivité. Moi je veux qu'on revienne sur la continuité dès le départ.

**M. le Maire** : Non mais écoutez, vous voulez supprimer le taux minimum, c'est tout ?

**M. RUFAT** : Non, je veux aussi réduire le taux pour arriver beaucoup plus lentement au maximum.

**M. le Maire** : Oui, vous voulez baisser le taux d'effort, vous voulez baisser le tarif, pour tout le monde.

**M. RUFAT** : Les tarifs en moyenne, mais je ne parle pas de progressivité, je ne parle que de taux, il n'y a pas de mystère, je suis d'accord avec vous ...

**M. le Maire** : Vous voulez baisser les tarifs clairement.

**M. RUFAT** : Je veux baisser les tarifs en moyenne mais le tarif maximum restera le tarif maximum.

**M. MEDAN** : Sauf à introduire des strates, c'est ce qu'a dit M. le Maire, je ne vois pas comment vous faites ; on est obligés de le faire pour tout le monde dans ce cas-là.

**M. RUFAT** : M. Médan, on gagne chaque année une part de tarif avec l'évolution des salaires, je voudrais que cette part-là soit neutralisée. Et c'est possible.

**M. le Maire** : Oh là là ! Vous voulez baisser le tarif en fonction de la hausse des salaires, c'est ça ? ...

**Mme HAGEL** : Sur le plancher, M. le Maire, sur le plancher.

**M. le Maire** : Oui, j'ai compris. Mais personne ne le fait non plus, aucune ville ne le fait.

**Mme HAGEL** : Ah si, ce n'est pas vrai !

**M. le Maire** : Même Bagneux ne le fait pas ! Le Président de la République met un plancher à 1 €, c'est son problème, mais même les villes communistes ne le font pas ! Toutes les villes ont un minimum...

**M. RUFAT** : Là, M. le Maire, vous pouvez faire le calcul de l'impact : C'est dans les 5 à 10.000 €...

**M. le Maire** : L'impact est nul, peut-être, mais c'est une question de principe.

**M. MEDAN** : Depuis des années on le dit, on ne s'en cache pas.

**M. le Maire** : C'est une question de principe.

J'observe par ailleurs, M. Rufat, que vous approuvez le Challenge numérique, ce qui n'est pas le cas de M. Meunier.

Et sur l'absence de logements sociaux, non. Comme l'a dit Pierre Médan, les 25 % de logements sociaux imposés par la loi, on les aura, on y arrivera. On est déjà arrivés pratiquement à 23 %, on est à 22,7 et on arrivera à 23 avant la fin de l'année.

J'ai noté vos demandes pour le PIMM'S, ce n'est pas ça qui va nous ruiner mais on le fera lorsqu'on aura vu clairement où va le PIMM'S ; parce qu'actuellement il y a une étude en cours au niveau du PIMM'S pour savoir comment il doit évoluer. Nous prendrons des mesures sur la base de ce diagnostic.

Alors Mme Delpech, elle, a parlé des caméras, alors ça c'est drôle Mme Delpech, parce que vous, vous êtes contre les caméras mais Monsieur Feuillade, lui, il est pour. Il trouve que c'est efficace et il en réclame même pour sa résidence ! M. Feuillade n'est pas de votre avis, il réclame des caméras pour les Morins et il a raison, nous allons installer des caméras aux Morins. Les caméras sont efficaces, M. Feuillade l'a bien compris et nous sommes d'accord M. Feuillade ; par contre Mme Delpech gagne encore à être convaincue et je compte sur vous pour la convaincre.

**Mme DELPECH** : Vous avez mal compris ! Je ne vous ai pas dit qu'il fallait supprimer les caméras ...

**M. le Maire** : Vous avez dit que ça ne servait à rien

**Mme DELPECH** : J'ai dit qu'il fallait en plus rajouter des agents municipaux. Ce n'est quand même pas pareil !

**M. le Maire** : Nous avons 15 agents municipaux derrière les caméras, 15 ! A la SNCF pour leurs 1 600 caméras, ils n'ont pas plus d'agents ! Ce n'est pas la peine d'avoir un agent par caméra.

**Mme DELPECH** : Je suis contre « le tout caméra », je suis pour avoir de la police de proximité, je ne suis pas contre les caméras mais je suis contre « le tout caméra ».

**M. le Maire** : Alors moi, je ne voudrais pas revenir trop là-dessus mais il y a trente ans, vos amis, vos prédécesseurs, n'étaient pas franchement pour la police municipale...

**Mme DELPECH** : Si la police nationale est défaillante, il faut bien trouver des solutions aussi ! Moi je préférerais que ce soit la police nationale !

**M. le Maire** : Et enfin, vous avez parlé du sport. Vous avez trouvé que le sport était trop inégal, que le sport, c'était uniquement pour les riches, alors écoutez, Mme Delpech, le club de foot a 600 membres et fonctionne très bien.

**Mme DELPECH** : Le nouveau club de foot !

**M. le Maire** : La grande majorité de ses joueurs viennent du Noyer Doré, la grande majorité. Et le handball aussi : le club de hand, qui a aussi des centaines de membres recrute, essentiellement au Noyer Doré.

**Mme DELPECH** : C'est ce que j'ai dit : 9 sur 13. Il y en a 4...

**M. le Maire** : D'accord, mais il y en a 300 au hand et 500 au foot. Au Noyer Doré ils sont aussi dans d'autres clubs, mais globalement de manière plus minoritaire parce que culturellement ils préfèrent le foot et le hand. Mais s'ils veulent participer à d'autres sports... Et il y a quand même quelques champions, je voudrais quand même leur rendre hommage, il y a quand même quelques champions qui viennent du Noyer Doré ... Je connais quelques familles dont une qui fournit actuellement un coureur du 110 mètres haies en 14 secondes, c'est quand même pas mal ! Et il vient du Noyer Doré, d'une famille que je connais au Noyer Doré. Mais il y en a d'autres, parmi les jeunes. Les jeunes du quartier du Noyer Doré font autant de sport que les autres et même peut-être davantage et ont d'excellents résultats ; mais effectivement ils privilégient le foot et le hand parce que c'est comme ça, c'est leur choix.

Et enfin, M. Aripa, sur la fosse de plongée, je croyais pourtant qu'au cours d'une commission Sports, il y a quelques mois, on avait donné le compte prévisionnel de la fosse de plongée, il me semble, M. Le Lamer s'en souvient aussi ...

**M. ARIPA :** On parle toujours de recettes, jamais de compte d'exploitation, jamais de charges. Alors on me donne toujours des documents sur les recettes et j'imagine à tout le monde, à mes collègues, mais ce n'est pas ça que je demande, et on m'avait dit qu'on me donnerait le document, vous-même ici l'aviez dit, je n'ai jamais rien reçu.

**M. le Maire :** M. Le Lamer va s'en charger.

**Mme HAGEL :** Un grand absent de ce budget, il n'y a qu'à voir quand on ouvre le document, on a appelé ça « la sous-fonction environnement ». En fonctionnement on trouve 5.000 € non mais franchement... ! Et en investissement, quand même on a un tout petit peu plus, on est à 12.500 €, sauf que j'ai demandé à Pierre Rufat s'il pouvait m'expliquer un peu pourquoi ces 12.500 €, même Pierre ne sait pas !

En ce qui concerne ce que vous appelez PMR et circulations douces, vous mettez ça tout ensemble alors que ce sont des problématiques extrêmement différentes, et on a le droit tout bonnement à 300.000 € pour l'année pour les deux, c'est-à-dire aussi l'accessibilité des bâtiments publics, tout cela est intégré, la circulation douce aussi, tout cela est mélangé ! Sans parler des problèmes de nettoyage parce que vous faites des économies sur le nettoyage des locaux municipaux sauf qu'il n'y a toujours pas de tri des déchets, notamment dans les écoles.

Donc voilà, je voulais dire deux mots à ce niveau-là parce que je trouve que tout le monde dit que l'environnement, la transition écologique

c'est très important, chacun vote pour mais quand il s'agit de mesures précises, eh bien il n'y a rien ... ou très peu !

**M. le Maire** : Vous trouvez que l'environnement à Antony est mauvais ? C'est ce que vous dites ?

**Mme HAGEL** : Non, par partout, au niveau des parcs et des jardins, il y a un travail qui est fait depuis de longues années.

**M. le Maire** : Où est-ce qu'il n'y a pas de travail alors ? Qu'est-ce qui n'est pas fait aujourd'hui ?

**Mme HAGEL** : Mme Delpech vous a parlé des jardins partagés. Cela fait des années que des associations vous demandent de développer les jardins partagés, vous ont proposé des projets très précis, avec des gens prêts à suivre, des bénévoles ... et on en est quasiment toujours au même point. Il y a quelques petits projets sur le Noyer Doré mais c'est tout.

**M. le Maire** : Quelques grands projets, oui !

**Mme HAGEL** : Je reconnais qu'il y a quelques projets sur le Noyer Doré.

**M. le Maire** : Mais alors, qu'est-ce qu'il n'y a pas ?

**Mme HAGEL** : Eh bien sur Pajeaud par exemple, dans votre rénovation vous marquez « potager » quelque part mais c'est pour dans dix ans, alors que ce projet-là, les associations concernées vous le proposent depuis six ou sept ans ! C'est trop long tout ça, c'est trop long !

**M. le Maire** : Mme Fauret ... le tri des écoles.

**Mme FAURET** : Je vais vous répondre sur le tri des déchets, d'ailleurs je vous ai fait une réponse, un courrier, je vous ai répondu hier, c'est un sujet sur lequel nous travaillons le tri des déchets, après il faut voir comment on peut faire : En effet, mettre le tri des déchets en place dans une école, et même dans toutes les écoles d'Antony, ce n'est pas aussi simple que chez vous quand vous triez votre poubelle. On y

travaille en concertation avec tous les services pour que ce soit quelque chose de pérenne, avec Mme Cottenceau, avec les services, tout le monde travaille dessus et il y a des expérimentations qui vont se mettre en place, c'est en cours, je vous ai répondu justement sur cela.

**Mme HAGEL** : Il faut savoir que dans toutes les villes autour d'Antony, je parle des villes comme Sceaux, Bourg-la-Reine, Massy, il y a le tri des déchets dans les écoles, je voulais juste signaler que vous faites des économies sur ce que vous appelez « le nettoyage des locaux communaux », vous faites des économies mais vous ne faites toujours pas le tri des déchets ... Mme Fauret essaye de trouver des solutions maintenant alors que ça fait déjà des années qu'on en parle. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Monsieur Aït-Ouaraz, vous répondez sur les jardins partagés au Noyer Doré ?

**M. AÏT-OUARAZ** : Ce sont effectivement des projets qui sont en place depuis longtemps, depuis plusieurs années, et que par ailleurs on accentue.

**M. le Maire** : Et puis il y a aussi un projet sur un terrain de la ville, Boulevard des Pyrénées, nous allons le réaliser bien sûr. Ça va de soi. Je l'ai promis au Conseil Citoyens et je le ferai.

**Mme CHARRIER** : Monsieur le Maire, c'est vrai que vous l'avez promis, seulement c'est vrai aussi que ça fait longtemps que vous l'avez promis et que ça fait longtemps que ce terrain reste à l'abandon.

**M. le Maire** : Ça fait un an.

**Mme CHARRIER** : Oui mais un an, c'est long !

**M. le Maire** : Mais ce sont les pesanteurs administratives, les services techniques sont lourds à faire bouger ...

**Mme CHARRIER** : Oui c'est sûr, c'est long. Ce qu'on peut vous dire simplement, c'est très bien que vous vouliez le faire, il faut peut-être

un petit peu accélérer parce que les citoyens sur le terrain se demandent ce qui se passe. Après, ils n'y croient plus.

**M. le Maire** : Mais si ! Ils y croient. J'ai vu son Président hier, il me l'a dit. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Mme PRECETTI** : Oui, je voudrais répondre sur ce que vous appelez « les circulations douces », « les mobilités durables », on peut appeler cela comme on veut, ou l'accessibilité. Je pense que ce n'est pas qu'une question de moyens, c'est aussi une question de prise en compte globale. Tous les projets de réaménagement des rues prennent en compte ces besoins de mobilité, les trottoirs sont aux normes, les trottoirs sont tous abaissés dans toute la ville, à tous les carrefours pour toutes les personnes qui ont des difficultés pour marcher. Sur demande, il y a des aménagements, des cheminements pour les personnes malvoyantes qui sont mis en place partout où c'est demandé, donc tous les aménagements qui peuvent être faits dans la ville tiennent compte de tous les usagers, les piétons, les vélos, les voitures et entre les zones 20, 30 et les pistes cyclables sur les rues qui sont plutôt à 50 comme la RD 920 ou d'autres axes, on est entre 82 et 90 % de rues cyclables.

**Mme HAGEL** : Un petit détail, cela fait vingt ans que les Antoniens demandent des bancs dans la ville d'Antony. Il a fallu qu'il y ait le budget participatif et qu'on vous demande des bancs pour qu'enfin on voit quelques fauteuils très sympathiques apparaître dans les rues d'Antony.

**Mme PRECETTI** : Faux, c'est complètement faux, les fauteuils sont arrivés bien avant le budget participatif, Mme Hagel.

**M. le Maire** : Ça, c'est vrai.

**Mme HAGEL** : Ça fait vingt ans qu'on demandait !

**Mme PRECETTI** : Ils sont installés et effectivement, avec le budget participatif, il y aura d'autres installations. Mais c'était déjà fait préalablement.

**M. MARTIN** : Le long de la 20, tout le long de la 20, vous avez des bancs.

**M. le Maire** : Il y a vingt ans effectivement que ces bancs étaient demandés et il y a vingt ans que ces bancs étaient refusés par les habitants, par les habitants qui avaient peur qu'ils soient occupés par des clochards ou des voyous, ils préféraient ne pas avoir de bancs. C'est un sujet. Ce n'était pas une volonté de ne pas mettre de bancs mais sincèrement on avait autant de gens qui refusaient que de gens qui voulaient. Maintenant on a essayé de trouver des solutions qui garantissent des sièges qui, eux, posent moins de problème semble-t-il et on va s'y tenir. On va en faire d'autres.

Alors en définitive qu'est-ce que vous nous reprochez encore, Mme Hagel ? C'est tout ? Finalement vous n'avez pas de reproches ! Vous vouliez des bancs, vous en avez.

Nous allons passer au vote par chapitre.

**(Il est procédé à un vote à main levée chapitre par chapitre, section de fonctionnement et section d'investissement. Chaque chapitre recueille 41 voix Pour, 1 Abstention, et 7 voix Contre.)**

## **2 - ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES.**

**(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)**

**M. le Maire** : Sur ce sujet, M. Médan, est-ce qu'il y a des surprises ?

**M. MEDAN** : Eh bien non, il n'y a pas de surprises, le tableau montre le taux de la ville et la taxe reversée au Territoire. Nous devons voter sur le total, même si on maintient la décomposition que vous connaissez. Donc est-ce que le conseil municipal reconduit pour 2019 les

taux communaux des trois taxes directes locales que vous avez sur le document ? Merci.

**Mme LE BRIS** : Je voulais juste apporter une petite précision à mon avis utile : Vous dites qu'il n'y a pas de surprises mais il y en a quand même une, qui n'est pas certes sur les taux mais qui cette année est sur les bases à partir desquelles sont aussi calculées les taxes d'habitation et les taxes foncières : en effet, cette année ces bases vont augmenter de 2,2 %, ce qui est deux fois plus que l'an dernier et cinq fois plus qu'en 2017.

M. Meunier a évoqué un peu en survol ce sujet, cette forte hausse fait suite à un changement du mode de calcul, c'est une révision des bases qui a fait l'objet d'un amendement voté en loi de Finances et qui maintenant est indexée sur le glissement de l'indice des prix, c'est un peu technique mais pour autant on peut s'interroger à la fois sur la méthode et sur le calcul. A titre d'exemple les pensions sont revalorisées cette année de 0,3 %. Et donc cette évolution passe peut-être un peu inaperçue mais elle se verra sûrement pour ceux qui paieront encore la taxe d'habitation et la taxe foncière en fin d'année, et ça permet justement de mettre en perspective aussi le discours sur la contribution plus « douce » -c'étaient bien les mots de Pierre Médan tout à l'heure- payée par les collectivités au redressement des finances publiques de notre pays ; plus douce peut-être mais pas douce pour les contribuables en cette période où la justice fiscale fait l'objet de grands débats, ça méritait quand même d'être signalé. Donc certes les taux demeurent, mais les taxes augmentent.

**M. MEDAN** : Juste une petite chose : vous avez raison mais nous, on n'y est pour rien. Il faut quand même que ce soit bien clair pour tout le monde et c'est quelque chose qui est quand même relativement délicat et

qui pourrait prêter à confusion. Vos remarques sont justes mais la ville le constate et n'y peut rien.

**M. le Maire** : + 2,2 %, c'est l'inflation. C'est l'inflation mesurée au mois de novembre mais c'est l'inflation. Auparavant c'était aussi l'inflation, simplement à l'époque il y avait un chiffrage de l'inflation par un vote du Parlement, maintenant c'est automatique. Mais c'est l'inflation, ce n'est pas différent. S'il y avait eu un vote du Parlement, il aurait fait 2,2 % aussi parce que c'était l'inflation. Donc il n'y a pas de changement réel, en tout cas dans le résultat par rapport à autrefois. Alors vous dites : les pauvres retraités ... j'en suis un, donc je le sais, ... qui sont sacrifiés par le Gouvernement ... les pauvres cheminots !

Je comprends effectivement qu'ils se plaignent, mais globalement, l'inflation étant de 2,2 et le pouvoir d'achat ayant augmenté en 2018 contrairement à ce que vous dites, et il augmentera encore plus en 2019, les contribuables ne sont pas tous au niveau des retraités. Il y a des contribuables qui se sont ... je ne dis pas enrichis mais qui gagnent plus que l'inflation globalement. Donc effectivement il y a des malheureux, notamment les retraités qui ne gagnent pas plus, mais globalement les prix augmentent de 2,2 % et les salaires augmentent plus. En moyenne, je dis bien « en moyenne ». Mais c'est toujours comme ça. On passe maintenant au vote.

**(Vote à main levée : Délibération adoptée par 41 voix Pour, 1 Abstention et 7 voix Contre.)**

**M. le Maire** : Vous êtes contre le fait que les impôts n'augmentent pas ? Vous voulez donc qu'ils augmentent !

**M. RUFAT** : Non mais M. le Maire, ces impôts sont en lien avec le budget qu'on vient de ne pas voter, donc on est cohérents avec le vote précédent, c'est tout !

### 3 - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'UTILISATION DE L'EXCEDENT DE LIQUIDATION DE L'OFFICE HLM ANTONY HABITAT CONCLU AVEC L'ETAT ET HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT ET DU PROJET DE CONVENTION DE LIQUIDATION

(Rapporteur : M. Jean-Yves SENANT)

**M. le Maire** : Comme vous le savez, Antony Habitat a transféré son activité et ses actifs à la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat et donc, Antony Habitat étant devenu une structure totalement vide, il faut la liquider. On ne peut pas laisser une structure vide continuer comme ça, on a donc demandé à l'Etat de la liquider, et il faut pour cela un décret de l'Etat. Et l'Etat demande, pour signer son décret, que l'excédent net de liquidation d'Antony Habitat qui est de 30 M€ soit investi. Il bénéficie virtuellement à la ville qui récupère les actions, à la Coopérative aussi mais virtuellement parce qu'elles sont invendables, elles n'ont aucune valeur réelle mais juridiquement elles ont une valeur de 30 M€, et donc l'Etat demande d'investir. Non pas par la ville, heureusement, mais par la Coopérative. C'est ce que demande l'Etat, 30 M€ investis en fonds propres d'ici 2030.

Ce que l'Etat demande, c'est que la Coopérative investisse 30 M€ en fonds propres au cours des 12 années à venir. Voilà l'objet. Et donc la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat a établi un plan que vous avez pu lire, dans lequel effectivement elle prévoit de construire de nouveaux logements et de réaliser des réhabilitations importantes au cours des prochaines années pour dépenser ces 30 M€, financés en fonds propres. Cela n'empêche pas Hauts-de-Bièvre Habitat d'emprunter pour financer tout le reste bien sûr. Et également d'obtenir des subventions notamment

de la ville d'Antony pour financer aussi d'autres constructions. Voilà l'explication que je voulais vous donner.

**M. FEUILLADE** : Quelques mots sur cette délibération : Comme vous venez de le dire, il s'agit de clore définitivement le sort de feu l'Office Municipal Antony Habitat désormais remplacé par la Coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat.

Première remarque : au terme de cette première année de fonctionnement, nos craintes et celles de certaines associations de locataires, se sont avérées fondées : éloignement des locataires, opacité, manque d'informations, c'est par exemple le conseil d'administration qui depuis les dernières élections de représentants des locataires, début décembre dernier, n'a pas siégé une seule fois après le 11 décembre !

Donc aucune information sur les projets de l'exercice en cours, et évidemment comme d'habitude, mais encore moins, aucune concertation avec les associations de locataires sur le programme de travaux d'entretien de l'année en cours ! Pire, les locataires auront appris, en lisant leur quittance de loyer en janvier, l'augmentation des loyers. Personne ne leur avait rien dit avant alors qu'auparavant, on avait au moins ces informations. Pire, désormais les services d'accueil des locataires sont fermés deux demi-journées par semaine, ce qui n'était pas le cas avant et à priori, mais ça on le suppose, le service de réponse au courrier des locataires n'existe plus puisque vous écrivez à l'Office et que vous n'avez plus de réponse depuis pas mal de temps !

On est donc très loin des objectifs annoncés qui devaient garantir une proximité plus réelle, et comme le disaient le Président et son directeur de service, permettre une « agilité » dans la gestion du logement social dans notre ville. Nos craintes étaient donc fondées, et je crains que le pire soit devant nous.

Concernant le détail de l'affectation des résultats, une première remarque sur les opérations de réhabilitation prévues : Là encore, on constate qu'aucune rencontre, aucune réunion de concertation n'a été organisée avec les locataires et leurs associations représentatives. C'est notamment le cas pour les Bas-Graviers : une opération envisagée depuis plus de cinq ans sans cesse différée, dont les travaux nous dit-on seraient enfin prévus cette année mais là encore sans aucune concertation, aucune réunion, aucune information à ce jour avec les locataires de ces immeubles.

On peut aussi légitimement s'interroger, vous interroger sur la détermination des priorités proposées dans ce document. J'alerte en effet depuis pas mal de temps sur la situation déplorable de l'immeuble de la rue Pierre Cot aux Morins : des morceaux de béton se détachent chaque jour des façades, les rampes des coursives sont rouillées et cassées, les marches d'escaliers déglinguées, les fils électriques téléphoniques pendouillent le long des murs : un immeuble en voie de décrépitude voire bientôt en état de ruine si rien n'y est fait. Il y a donc là aussi une urgence me semble-t-il à intervenir sur cette résidence. Et d'ailleurs M. le Maire, je vous ai invité à venir visiter sur le quartier mais j'attends toujours votre visite.

Concernant l'affectation du résultat, j'ai évidemment une réflexion, une remarque de fond : Concernant le développement du patrimoine de logements sociaux dans notre ville pour les prochaines années, selon vos chiffres, il y aura donc d'ici 2022, écoutez bien : 132 logements sociaux supplémentaires dans notre ville. 132 : 60 à Jean Zay, 50 rue des crocheteurs, et 22 logements diffus dans la ville. Et pour ces derniers, pour ceux qui ont un peu de mémoire, il faut bien sûr noter qu'il ne s'agit pas de nouveaux appartements mais de rachats de logements existants, une opération qui d'ailleurs avait échoué en 2017, rappelez-vous, Antony

Habitat, son Président, prétendait alors ne pas savoir gérer l'habitat diffus, et donc alors que le Maire y était favorable, le patron de l'époque d'Antony Habitat disait : moi, je ne sais pas gérer ces choses. Donc on s'aperçoit que depuis 2017 les temps changent...

**M. LEGRAND** : On apprend.

**M. FEUILLADE** : On apprend, bien sûr, on apprend ! D'ailleurs si vous aviez pu apprendre un peu plus tôt ! 132 logements sociaux en plus pour les familles alors que selon vos chiffres, il manquait au 1er janvier 2018 un total de 697 HLM pour atteindre les 25 % imposés à terme en 2025, sachant qu'à ce jour sur Antony il y a un peu plus de 1.400 logements privés en cours dans les opérations immobilières, soit en cours de livraison, soit en cours de construction, soit dont les permis de construire ont été accordés. Ce qui signifie une augmentation sensible d'ici 2022. Mais ce ne sont pas 697 logements sociaux supplémentaires qu'il faudrait construire, mais plus d'un millier. Et vous noterez que je m'arrête à 2022 parce que si l'on pousse jusqu'à 2025, alors c'est environ 1.400 logements sociaux qu'il faudrait construire et je dis bien des logements sociaux, pas exclusivement comme vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure des studios étudiants comme vous l'envisagez dans la zone Jean Zay. Nous avons besoin de logements familiaux dans cette ville.

Bien sûr, comme d'habitude, vous allez encore prétendre que ces chiffres sont faux, délirants, mais non, M. le Maire, vous savez bien que ce sont les études qui reposent sur les données de la Préfecture. Donc de l'Etat, votre préfet, votre cher préfet de la Vallée Sud du Grand Paris et de la ville. D'ailleurs ce sont ces mêmes études et documents que j'aurai demain, avec d'autres ici je pense, à étudier et à travailler au sein de la commission intercommunale du logement du Territoire Vallée Sud Grand Paris. Ce sont des documents qui nous disent qu'à Antony, il y a aujourd'hui 2.040 demandeurs Antoniens. 3.000 en tout, mais 2.040

Antoniens demandeurs de logement social parmi lesquels environ 600 demandeurs d'échange au sein de l'Office. Ce sont ces données qui nous apprennent aussi que le prix du loyer au mètre carré est trois fois moins élevé en moyenne dans le parc social qu'il ne l'est dans le secteur privé Antonien, soit un peu plus de 6 € pour les HLM et entre 17 et 20 € pour le privé, ce qui signifie que de nombreuses familles, des familles aux ressources moyennes, moyennes +, ne peuvent plus accéder à la location dans notre ville et qu'il est donc indispensable de développer l'offre de logements publics, une offre adaptée à ces familles. Sinon, et c'est ce qui est en train de se passer, elles partent, elles quittent la ville, s'en vont et sont obligées d'émigrer en lointaine banlieue. Evidemment ces familles ne peuvent pas davantage acquérir un logement dans notre ville tant les prix aujourd'hui sont élevés et notamment dans les secteurs en cours de construction.

Voilà M. le Maire, chers collègues, quelques réflexions que nous voulions faire sur cette délibération. En vérité c'est un appel que nous voulons lancer pour une autre politique du logement social et public dans notre ville. Evidemment mes chers collègues, à tous ceux qu'on ne voit pas souvent dans les commissions municipales, je me tiens à votre disposition pour vous transmettre tous les documents dont je viens de faire état pour permettre une information plus large et partager avec vous éventuellement vos réflexions et vos propositions sur cette problématique essentielle du logement social dans notre ville. Merci.

**M. MEUNIER** : A l'origine de cette délibération, votre volonté de ne pas voir l'Office HLM Antony Habitat dissout au sein de l'établissement territorial Vallée Sud Grand Paris, et par là même le logement social géré par une entité territoriale toujours plus éloignée des citoyens ; votre volonté donc de voir le logement social continuer à être géré au sein d'un échelon territorial pertinent qu'est la commune, échelon de proximité.

Autant d'objectifs que je partage. Vous avez donc transféré l'activité logement social d'Antony Habitat à la Coopérative Hauts-de-Bievre Habitat, transfert entraînant de fait la liquidation de l'Office HLM Antony Habitat.

Si l'on ne peut qu'être d'accord avec le fait que l'excédent de liquidation de l'Office HLM d'Antony Habitat soit réinvesti en fonds propres par la Coopérative Hauts-de-Bievre Habitat dans des opérations de développement et d'amélioration de son parc de logement social, il ne saurait être question pour moi que cet excédent de liquidation soit réinvesti dans des opérations de démolition de logements sociaux à l'exemple de la démolition prévue de deux tiers des logements sociaux de la Cité Jardins de la Butte Rouge à Châtenay-Malabry. Ce dont a besoin la Cité Jardins de la Butte Rouge, c'est d'une réhabilitation et d'une sécurisation, certainement pas d'une démolition.

Le problème avec cette convention, c'est qu'effectivement un certain nombre d'opérations sont listées auxquelles l'excédent de liquidation est affecté, mais elle prévoit également que si une ou plusieurs de ces opérations n'était pas réalisée, les fonds pourraient être réattribués à l'opération de démolition de la Cité Jardins de la Butte rouge. C'est pourquoi je m'abstiendrai sur cette délibération.

**Mme DELPECH** : Mon intervention reprenait beaucoup d'éléments qu'a cités Jean-Marc Feuillade mais je voudrais insister sur un point : vous qui prônez la liberté plutôt que l'égalité, trouvez-vous normal qu'une famille de couche moyenne qui n'a pas trouvé de logement social ou intermédiaire n'a pas d'autre solution que de louer dans le secteur privé si cher aujourd'hui ? La vraie liberté, c'est un service de logement public qui permettrait à tous d'accéder à un logement selon son choix privé ou public. Merci.

**M. LEGRAND** : Simplement je rappelle que notre conseil d'administration se réunit mardi. Sur l'augmentation des loyers, ça a été voté au mois d'octobre, au conseil d'administration du mois d'octobre. C'est vrai que vous n'y étiez pas.

Et sur les Bas-Graviers, les Bas-Graviers ça fait quatre ans qu'on en parle, c'est sûr, là cette fois-ci on y est. Il y a une réunion prévue d'ici juin ou peut-être au plus tard septembre, les travaux démarreront en octobre.

Vous dites 3.000, je ne sais pas où vous avez été chercher ce chiffre, 3.000 demandeurs de logements à Antony, Non, il n'y a pas 3.000 demandeurs de logements à Antony, les chiffres, je vous les donnerai. Il n'y en a pas 3.000 à Antony, il y en a à peu près 1.400 et en plus 600 personnes qui sont déjà logées mais qui veulent plus grand, plus petit, changement de quartier, etc.

**M. le Maire** : C'est vrai, il y a 1.400 demandeurs nets de logement, des vrais demandeurs : 1.400 Antoniens. Il y a beaucoup plus de demandeurs parce que tout le monde veut venir habiter à Antony. C'est normal, la ville est attractive, vous l'avez dit d'ailleurs tout à l'heure ; mais il n'y a que 1.400 habitants d'Antony qui demandent un logement social qu'ils n'ont pas encore.

**M. LEGRAND** : Sur Antony ou ailleurs, d'ailleurs. Sur plusieurs villes.

**M. le Maire** : Oui mais habitant Antony quand même. Oui 1.400, habitant Antony et demandant un logement social ici ou ailleurs. C'est sûr.

**Mme HAGEL** : Plus ceux qui ne font même pas de demande parce qu'ils savent qu'ils n'ont aucune chance.

**M. LEGRAND** : Cela, Mme Hagel, je ne vous laisse pas dire ça, ce n'est pas vrai.

**M. le Maire** : Je pense qu'on peut passer maintenant au vote.

**M. LEGRAND** : M. Feuillade, il y a une consultation locative prévue prochainement. Et quant à M. Meunier, les logements sociaux à Châtenay, il y en a 50 % qui vont être démolis mais il va y en avoir plus de 400 reconstruits.

**M. le Maire** : Je propose qu'on passe au vote de cette convention qui va obliger Antony Habitat à investir 30 M€ en fonds propres au cours des dix prochaines années.

**(Vote à main levée sur l'excédent de liquidation d'Antony Habitat : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 Abstention et 6 voix Contre.)**

**M. RUFAT** : On était contre le transfert à cette Coopérative, on va continuer à être contre bien entendu.

**(Vote à main levée sur le projet de convention : délibération adoptée par 42 voix Pour, 1 Abstention et 6 voix Contre.)**

## **II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES**

### **4 - BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2018**

**(Rapporteur : M. Philippe MARTIN)**

**M. MARTIN** : Ces acquisitions et cessions ont déjà fait l'objet de délibérations dans les différents conseils, il est demandé à notre conseil aujourd'hui de bien vouloir approuver le bilan de ces cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2018.

**M. RUFAT** : J'ai posé une question en commission, je n'ai pas eu la réponse.

**M. le Maire** : Ah bon ? M. Martin n'a pas répondu ?

**M. RUFAT** : Non en commission Finances. Il y a une discordance sur les sommes entre ce qui est mis au vote ici et ce qui est dans le compte administratif.

**M. le Maire** : Alors est-ce que ce sont des sommes qui ont été payées après peut-être ou en différé ? Ce serait du décalage dans le temps ?

**M. MARTIN** : Oui, il se peut que ce soit un problème d'exercice.

**M. RUFAT** : Cela porte sur une acquisition du 19 avril 2018.

**M. le Maire** : Et c'est celle-là qui n'est pas inscrite ?

**M. RUFAT** : Si, elle est inscrite mais ce ne sont pas les mêmes sommes. Il y a une différence.

**M. le Maire** : De laquelle parlez-vous ?

**M. RUFAT** : Je parle de celle qui s'appelle Rousseau. D'un côté c'est marqué 17.000 sur le compte administratif, de l'autre 15.000.

**M. le Maire** : Est-ce que ce ne sont pas les frais en plus ?

**M. RUFAT** : C'est aussi mentionné 1.000 et quelques euros de frais, c'est mentionné.

**M. le Maire** : On vous répondra. Ce sont sûrement des frais d'agence qu'il y a en plus. Est-ce qu'ils sont dans les 17.000 ?

**M. MARTIN** : On répondra.

**M. le Maire** : Je suppose que les 15.000, c'est le prix hors frais d'agence. Il faut voter ce bilan.

**M. MEUNIER** : Une explication de vote : Puisque dans les cessions est mentionnée l'opération de la Place du Marché, je voterai contre.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 6 ne prenant pas part au vote, 1 voix Contre et 1 Abstention.)**

### **III - PERSONNEL**

#### **5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**(Rapporteur : M. Philippe SERIN)**

**M. SERIN** : Pas de modification sur le tableau des effectifs.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

#### **IV - SPORTS**

##### **6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)**

**M. LE LAMER** : En aparté je voudrais faire un tout petit commentaire qui va un petit peu peut-être préparer les propositions de subventions que nous allons vous soumettre après : depuis sept ans, la ville a réussi à maintenir les subventions accordées aux clubs sportifs, c'est une somme qui oscille entre 1,5 M€ et 1,7 M€. Depuis septembre ça n'a pas bougé. Par contre ce qui s'est passé, c'est que les clubs, eux, ont bougé, un bon nombre de clubs ont eu des performances extrêmement intéressantes, juste pour mémoire l'escrime est passée en National 1, le rugby joue en National 2, les Street Sharks en National 2, le tennis en National 3, le tennis de table en National 1, l'athlétisme monte en National 1 A et vise l'élite en 2, et le volley monte en National 2.

Tout cela pour dire quoi ? Tout ça pour dire qu'évidemment notre rôle, dans un contexte de finances on va dire limité, nous amène à accompagner les clubs qui ont de très bons résultats. Cela veut dire aussi que si on accompagne un peu plus certains clubs, certains autres vont être un petit peu pénalisés. Cela veut dire aussi que certains clubs ne sont pas dans ce contexte-là et qu'on va leur proposer des subventions

un petit peu inférieures parce qu'il y a moins d'adhérents ou qu'il y a moins de résultats.

Ce que je voulais vous dire aussi, c'est que le montant global des subventions que nous vous proposons va être la somme de la subvention municipale complétée des projets de promotion, chaque club, vous le savez, peut faire une demande pour un projet spécial, un stage, une formation, n'importe quoi ; et il y a aussi des subventions départementales, c'est maintenant à la charge de la ville de les distribuer.

Donc les clubs qui sont sujets à ces subventions sont décomposés en deux parties : les clubs conventionnés et les clubs subventionnés.

Cette année le montant global des subventions s'élève à 1.131.553 €. Juste pour information, comme nous vous l'avons déjà indiqué, notre collègue du basket n'ayant pas eu le temps de faire sa demande de subvention avant le conseil municipal, il manque environ 35.000 € qui est la subvention qui lui est traditionnellement attribuée tous les ans.

**M. RUFAT** : J'ai écouté les explications de M. Le Lamer sur les subventions qui sont assez stables d'une année sur l'autre, avec des justificatifs sur les résultats et autres, il me semble quand même que l'une des philosophies de la mairie, que je partageais ou que nous partageons, c'était aussi d'aider le sport initiation, le sport loisir et pas simplement d'accompagner les clubs. Donc j'aimerais bien que vous disiez aussi cela, parce que là, on a eu l'impression que tout d'un coup vous aviez fait comme un glissement pour accompagner la compétition et l'activité d'excellence. J'avais compris qu'on avait quand même un socle important qui était celui de promouvoir la pratique du sport général pour la totalité des gens qui aimeraient le faire, loisir, petite compétition sans avoir forcément des résultats ...

**M. LE LAMER** : Je vous rappelle que le loisir, en principe on ne le finance pas. Première chose. Par contre pour les clubs, lorsque vous regardez les propositions de conventions, vous verrez qu'il y a des compartiments et que les subventions de la ville attribuées notamment à des sections Jeunes n'ont pas été diminuées. On a gratté autre part.

**M. le Maire** : Le sport loisir n'a pas de subvention et il n'en a pas besoin, mais il a quand même tous les équipements. Quand on bénéficie des équipements de La Fontaine, de Tabarly ou du stade George Suant, on a quand même de beaux équipements, et même si le sport loisir n'est pas subventionné, il est quand même soutenu fortement par les équipements. Mais là, en l'occurrence, il y a plusieurs clubs qui ont effectivement un très haut niveau sportif qu'ils n'avaient pas autrefois : l'escrime a deux équipes hommes et femmes qui sont en National 1, c'est-à-dire qu'ils sont parmi les meilleurs clubs français, et donc l'escrime effectivement mérite un peu plus, parce que ses équipes championnes consomment beaucoup plus de crédits que la moyenne. Il bénéficie aussi d'une aide élevée, notamment du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, qui soutient, lui, le sport de haut niveau. Mais à l'exception de l'escrime et de l'athlétisme, donc, en fait la ville consacre quand même l'essentiel de ses efforts sur les jeunes. Cela, c'est maintenu. Par exemple pour le foot il n'y a plus d'équipe Première. La subvention du foot a un tout petit peu baissé, mais le foot n'a plus du tout de dépenses pour l'équipe Première alors qu'avant il avait une part importante de son budget pour l'équipe Première. Maintenant il ne l'a plus. Et donc la part des jeunes a sensiblement augmenté. Sur les 140.000 € qu'il avait autrefois, il avait moins de 100.000 pour les jeunes, il avait 40.000 pour l'équipe Première, maintenant il a toute la subvention pour les jeunes : 127.000 €.

Globalement la ville maintient le soutien aux jeunes et c'est ça l'essentiel, mais elle aide quand même un peu aussi les équipes qui réussissent de façon à ne pas les décourager. C'est quand même bien d'avoir deux équipes d'escrime en National 1, et parce que je vous convie au stade George Suant le 5 mai et le 19 mai prochains, j'espère que le 19 mai nous allons voir monter notre équipe d'athlétisme en Elite, c'est-à-dire dans les 16 meilleurs clubs français. Accessoirement Kevin Mayer viendra avec son club de Montpellier et il jouera contre nous, j'espère qu'il ne va pas faire de grosses performances ce jour-là.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

## **7 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSÉES À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

**(Rapporteur : M. Gilles LE LAMER)**

**M. LE LAMER** : Merci d'abord à tous les sportifs Antoniens.

Le rapport numéro 7 vous présente les modèles de conventions que nous allons signer avec les différentes associations qui touchent plus de 23.000 € de subvention. Quelques associations sont un petit peu à la porte de cette limite parce que malheureusement ils ne se sont pas sentis capables de faire une demande, je pense à l'AJA en disant ça, l'AJA que nous recevons la semaine prochaine avec le directeur des Sports parce qu'on veut vraiment les inciter à remplir leur demande de subvention comme il faut pour pouvoir espérer avoir plus que 23.000 €. Pour l'instant ils ont un peu botté en touche parce qu'ils ne se sentent pas en mesure techniquement de remplir ces documents. On va les y aider, on va les inciter et on va les soutenir.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

## **V – AFFAIRES DIVERSES**

### **8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES**

**(Rapporteur : Mme Anny LEON)**

**Mme LEON** : La somme globale qu'il est proposé d'attribuer aux associations autres que sportives, et celles qui relèvent de la politique de la ville, est cette année de 304.530 € contre 297.810 l'année dernière, donc c'est pratiquement stable. Elle est répartie entre 77 associations.

**Mme HAGEL** : Juste une petite remarque : bien sûr nous voterons cette délibération et je vous remercie Mme Léon et je remercie les services des informations qu'ils nous ont données, néanmoins nous regrettons une confusion : ces associations sont toutes traitées de la même manière alors qu'elles sont très différentes. Certaines sont des associations purement de bénévoles, c'est-à-dire que ce sont des bénévoles qui organisent soit des activités, soit la diffusion d'idées ou de choses comme ça, et il y a d'autres associations qui sont des associations, je ne dirais pas à but lucratif puisqu'une association n'est jamais à but lucratif mais qui sont quand même des associations avec des salariés et des activités payantes. Je trouve que c'est un petit peu gênant et je pense qu'il faudrait pouvoir séparer. Je vous remercie.

**Mme LEON** : Dans les associations culturelles, effectivement, que ce soit chorales ou orchestres, pour qu'elles soient de bon niveau, elles sont dirigées par des professionnels...

**Mme HAGEL** : Je ne pense pas qu'aux associations culturelles

**Mme LEON** : Mais moi je ne vois que celles-là, ou alors ça reste limité, mais effectivement celles-ci ont des salaires, elles sont déclarées

mais c'est le chef de chœur ou le chef d'orchestre qui est payé... Alors on a aussi la même chose dans certaines associations de théâtre où ce sont des professionnels qui gèrent mais ce ne sont pas les membres de l'association. Je reste à votre disposition pour regarder ça de plus près si vous le souhaitez.

**M. le Maire** : On passe au vote. M. Serin ne vote pas parce qu'il est Président de l'association du personnel.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote, M. SERIN.)**

## **9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2019**

**(Rapporteur : M. Saïd AIT-OUARAZ)**

**M. AÏT-OUARAZ** : Il s'agit d'attribuer des subventions à différentes associations dans le cadre du dispositif Cohésion Sociale et de Réussite Educative pour 2019. Comme vous le savez, nous sommes dans le cadre d'un contrat de ville qu'on avait adopté pour la période de 2015 à 2020, et donc pour cette année 2019, il nous est proposé une programmation qui réponde à un certain nombre d'objectifs prioritaires autour de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain. Le budget global de l'ensemble des actions proposées se répartit sur trois piliers du contrat :

Premier pilier : la cohésion sociale. On va reconduire un certain nombre d'actions pour l'association Pierre Kohlmann, soutien scolaire et animation, l'association Gygo, La Cité de la Musique, l'association des Femmes Relais pour toutes les actions de médiation, l'IFAC, le club Ado Réussite, et l'association La Grande Cordée. Tout cela pour un montant avoisinant les 900 K€.

Deuxième pilier : les actions autour du cadre de vie et du renouvellement urbain ; dans ce cadre-là on va reconduire trois types d'actions, pour trois associations : Gygo, Activ'Doré et Need Radio pour un total d'à peu près 100 K€.

Et enfin le troisième pilier : le développement économique et l'emploi. On va reconduire un certain nombre d'actions telles que celles de l'IEPC, la crèche Pirouette, mais également l'association Permis de Vivre la Ville, Gygo, et l'Ecole de la Deuxième Chance qui est située à Bagneux.

L'ensemble de ces actions représente un budget d'un peu plus de 1.500.000 € ; et pour disposer de ce budget, on va solliciter plusieurs financeurs bien entendu : l'Etat à hauteur de 185.000 €, le Département à hauteur de 200.000 €, et d'autres financeurs tels que la CAF ou la Région Ile-de-France.

Enfin, on souhaite souligner également que dans le cadre de l'abattement TFPB qui concerne les taxes foncières sur les propriétés bâties, Hauts-de-Bievre Habitat fera un effort important puisque Hauts-de-Bievre Habitat va participer au financement d'un certain nombre d'actions, à hauteur de 75.000 €.

Une petite explication également technique : contrairement à 2018, en ce qui concerne le PIMM'S, le PIMM'S n'apparaît pas dans ces différentes actions, ça ne veut pas dire qu'on ne soutient pas le PIMM'S bien évidemment, on a conscience de l'importance de cette structure et c'est pour cela qu'on a mis en place une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le PIMM'S.

L'ensemble des subventions municipales s'élève donc à hauteur de 469.350 €. Je vous en remercie.

**Mme CHARRIER** : Tout d'abord je voulais dire nos regrets de ne pas avoir eu de réunion de la Commission Politique de la Ville, M. Aït-

Ouaraz sait bien ce que je pense à ce niveau-là, donc il nous reste un certain nombre de remarques et de questions par rapport à cette délibération.

Si l'on compare cette délibération à celle de l'an dernier, on remarque une relative stabilité dans le budget global des actions proposées puisque le budget global est de 1.515.992 €. Pourtant on note des évolutions dans les choix faits :

Tout d'abord une répartition un peu différente des actions dans les piliers du Contrat Ville ; une baisse pour le pilier cohésion sociale : - 38.473 € ; une augmentation pour le pilier cadre de vie et renouvellement urbain : + 18.369 € ; et une presque stabilité pour le développement économique et le développement de l'emploi puisqu'il y a une légère baisse de 3.627 €, on peut considérer que c'est pratiquement équivalent.

Face à ces choix des questions se posent : l'augmentation du pilier cadre de vie, dans ce cadre de vie il y a deux associations qui ont vu leur subvention augmenter : Activ'Doré pour la Citoyenneté et Need radio pour un nouveau projet dont rien n'est dit. On aimerait bien sûr en savoir plus : Quel est le bilan de ces associations ? Quels sont leurs projets pour 2019 ? Si on consulte les sites, parce qu'on peut aller voir les sites sur internet, c'est intéressant, on apprend des choses... Qu'est-ce qu'on remarque ? Qu'il n'y a plus rien pour Activ'Doré, sauf bien entendu le lancement du film La Marseillaise, qui avait été d'ailleurs une très belle réussite, mais depuis plus rien. Pour Need radio, on voit que Need radio a une présence active dans les événements Antoniens, ils étaient par exemple présents dans le semi-marathon, ou à d'autres occasions bien sûr, on voit qu'ils invitent aussi des scolaires à venir découvrir le monde de la radio, et ça, c'est tout à fait intéressant ; il avait été question me

semble-t-il qu'ils accueillent en stage des jeunes Antoniens en recherche d'emploi, cela se fait-il ? Point d'interrogation.

Pour ce qui est de la citoyenneté, il semblerait que c'est principalement Activ'Doré qui est censé s'en occuper, il est à souhaiter que des actions complémentaires soient effectuées auprès des jeunes car ces activités ne figurent pas dans ce tableau.

Pour le pilier développement économique et emploi, il est considéré comme prioritaire par l'Etat dans le cadre du Contrat Ville. Pourquoi est-il si peu fourni ? Ne peut-on lancer des actions plus dynamisantes pour résorber le chômage, en particulier celui des jeunes qui est fort important dans le quartier du Noyer Doré et ailleurs aussi ? C'est une très grosse préoccupation.

Au niveau des associations, on note, vous l'avez signalé d'ailleurs, que vous avez choisi de ne plus subventionner le PIMM'S alors que cette association est fortement sollicitée par les Antoniens. Alors bien sûr vous avez donné une explication, une ébauche d'explication mais pour le moment au niveau du CCAS je ne sais pas s'il y a des événements complémentaires, Annie-Laure Hagel en parlera tout à l'heure.

Une association comme Pierre Kohlmann voit pour la première fois sa subvention municipale amputée. Certes, et vous l'avez dit, ce sera compensé par un financement de Hauts-de-Bievre Habitat dans le cadre de ses engagements sur la taxe foncière des propriétés bâties, mais comment justifiez-vous ce transfert de financement ? Et celui-ci ne risque-t-il pas d'affecter la pérennité de l'appui municipal ?

Une question fondamentale reste en suspens : celle de la parentalité. Plus aucune action se rapportant à cette question ne figure dans ce programme, ni d'ailleurs sur la réussite éducative. Le vide de cette année, consécutif au peu de succès des actions des années précédentes, est inquiétant car c'est principalement au sein de cette

difficile question de la parentalité que naissent la déscolarisation, les difficultés d'accès à l'emploi et la délinquance. Nous souhaitons donc que la ville remédie rapidement à cette hésitation, à ces tâtonnements, je comprends que c'est une question extrêmement difficile mais enfin j'imagine bien que d'autres villes se sont déjà penchées sur le sujet, que sur la France entière il y a quand même bien des communes qui ont eu des idées pour traiter d'une façon efficace cette question et mettre en œuvre rapidement des actions efficaces. Merci.

**Mme HAGEL** : Depuis tout à l'heure je remarque avec plaisir que l'on entend beaucoup parler du PIMM'S. C'est je crois la première fois en conseil de manière aussi récurrente. Alors je voudrais pour les internautes, et peut-être pour certains d'entre vous, rappeler un petit peu ce que c'est. Je sais qu'il est tard mais il y a des sujets importants.

Le PIMM'S, qui ne s'appelle plus PIMM'S de fait mais Maison des Services publics, est une structure qui permet l'accès aux droits et l'accès au numérique. Vous conviendrez que ce sont deux objectifs extrêmement importants aujourd'hui. Cette structure est une association vivant de subventions. Elle reçoit actuellement environ 60 personnes par jour. Elle a beaucoup, beaucoup souffert de la suppression des emplois aidés. Alors, que dire ? Qu'est-ce qui se passe ? Comment se fait-il qu'au CCAS il y ait environ 150.000 € de subventions aux associations liées à l'action sociale et pas un sou cette année pour le PIMM'S ? L'année dernière 2.500 €.

En ce qui concerne la ville, dans cette délibération il est noté qu'il n'y aura pas de subvention mais qu'il y a un engagement de la ville afin de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le CCAS. Alors mes informations sont indirectes mais ce que j'en sais d'aujourd'hui, c'est qu'il n'y a absolument rien ! C'est-à-dire pas de subvention du CCAS, pas de subvention de la ville, quant aux

subventions d'Antony Habitat, actuellement Hauts-de-Bièvre Habitat, elles n'ont pas été versées deux ans de suite ! Donc moi, je m'interroge vraiment et je vais être très claire : c'est une structure qui répond à des besoins : accès aux droits, accès au numérique, qui est placée en plein milieu d'un quartier proche d'un RER, c'est-à-dire d'un accès facile, est-ce qu'on veut tuer cette structure ? Parce que je ne comprends pas quand je vois le montant des subventions du CCAS, de la ville, et quand je vois que cette structure au CCAS avait 2.500 € l'année dernière, en accueillant -c'est un guichet- en accueillant 60 personnes par jour ! Vous ne trouvez pas qu'il y a un déséquilibre, M. le Maire ? Un déséquilibre en défaveur de la Maison des services publics ?

**M. le Maire** : Saïd va vous répondre.

**M. AÏT-OUARAZ** : Je vais répondre effectivement à ces différentes questions.

Concernant déjà la stabilité du budget soulignée par Maïté : Effectivement, la ville confirme son soutien fort à ce quartier, le budget est stable, ce qui est plutôt une bonne nouvelle en cette période de difficultés financières. Concernant la répartition, on a baissé légèrement la partie cohésion sociale qui a été pendant de très nombreuses années le plus gros pilier au niveau du quartier, il fallait rééquilibrer avec les autres piliers, notamment au niveau du cadre de vie, l'environnement et le développement économique. On ne pouvait pas avoir un Contrat de ville qui était basé à pratiquement 80 % sur la partie cohésion sociale. Donc je pense que c'est une bonne chose.

Sur la partie développement économique et emploi, vous avez précisé un certain nombre d'éléments. C'est une très grosse priorité, on est persuadés que c'est par la formation professionnelle, par l'emploi qu'on va tirer vers le haut un certain nombre d'habitants du quartier ; des actions importantes sont réalisées par l'association Permis de Vivre la

Ville : des actions numérique, des ateliers de créations qui peuvent aboutir à des créations d'emplois ; on effectue également d'autres actions qui ne sont pas répertoriées ici dans ces différentes actions, par exemple les chantiers éducatifs qui sont financés directement par la ville, et là on propose effectivement une vraie action professionnelle où le jeune dispose à la fin de son action d'une fiche de paie, on a même doublé les chantiers éducatifs, donc c'est vraiment une forte priorité. Cela n'apparaît pas là en tant que subvention aux associations mais ça rééquilibre le contrat comme je vous le précisais tout à l'heure.

Par ailleurs, on reçoit énormément de jeunes ou de personnes plus âgées concernant des demandes de stages ou des demandes d'emploi, que l'on suit, et pas mal de demandes aboutissent par ce biais-là. Donc la partie emploi est très clairement une priorité pour nous et je pense qu'il y a des résultats plutôt intéressants sur le quartier.

Vous aviez une autre question concernant Need Radio. Effectivement on a inauguré récemment, vous auriez pu venir ...

**Mme CHARRIER** : Non parce que je n'étais pas invitée, M. Ouaraz !

**M. AÏT-OUARAZ** : L'ensemble des associations du quartier étaient conviées, donc...

**Mme CHARRIER** : M. Ouaraz, je n'étais pas invitée, et plein de personnes avaient été omises dans cette invitation.

**M. AÏT-OUARAZ** : Vraiment tous les élus avaient dû être invités. Mais vous connaissez bien le quartier, vous saviez qu'il y avait une inauguration, vous étiez bien évidemment invitée, et vous pouvez venir visiter quand vous le souhaitez, effectivement c'est un très bel outil, trois jeunes Antoniens du quartier ont déjà effectué un stage au sein de cette structure, on va accentuer le nombre de bénéficiaires, donc c'est une chose très positive.

Vous soulignez ensuite la partie parentalité. Effectivement, ce n'est pas toujours évident d'organiser ce type d'atelier et on ne peut pas non plus forcer la main aux parents pour qu'ils viennent à ces ateliers. Donc là il y a une problématique de mobilisation. On a effectué un certain nombre de choses, mais on ne pourra jamais remplacer les parents dans l'éducation de leurs enfants, et on ne pourra pas non plus faire venir de force les parents à ces ateliers. Donc on est preneurs d'idées, effectivement, comme on travaille sur ces différents sujets assez ouvertement avec vous, si vous avez des idées à nous soumettre, n'hésitez pas.

Enfin, concernant le PIMM'S, c'est une structure stratégique pour nous, et bien évidemment il est hors de question de le tuer, et c'est pour cela qu'on met en place ce fameux CPOM. En fait si vous voulez, le budget du PIMM'S aujourd'hui, il est beaucoup trop fragile. On ne peut pas compter sur des appels à projets pour financer du fonctionnement. Ça c'est impossible. Et donc c'est pour cela que plutôt que d'avoir un peu ce budget relancé tous les ans, avec des appels à projets qu'on n'est pas sûrs d'avoir, on a préféré mettre sur la table un plan pluriannuel pour sécuriser le PIMM'S. Cela n'apparaît pas ici puisqu'il ne s'agit pas de subvention directe à l'association mais les Antoniens le savent, on ne laissera jamais tomber le PIMM'S, on a d'ailleurs déjà mené un certain nombre d'actions pour que le PIMM'S puisse « s'agrandir » et étendre ses actions. Quand je parle d'agrandir, c'est son spectre d'activités. Peut-être qu'en termes d'activités, il a grossi un peu trop vite et il est victime de son succès, c'est une très bonne chose et c'est pour ça...

**Mme HAGEL** : Qu'il ne reçoit plus un sou !

**M. AÏT-OUARAZ** : Là vous dites des bêtises !

**M. le Maire** : Calmez-vous, Mme Hagel, calmez-vous ! Cool !

**M. AÏT-OUARAZ** : Je pense que vous ne nous comprenez pas ! Le budget du PIMM'S avoisine les 300.000 €, donc ce n'est pas les 2.500 € du CCAS qui vont le sauver ! Voyons ! Rassurez-vous, jamais la ville ne laissera tomber le PIMM'S.

**M. le Maire** : La parole est à Pascal Colin.

**M. COLIN** : La cohésion sociale est un sujet qui nous préoccupe particulièrement et les procès d'intention ne font pas avancer le débat. Nous nous sommes retrouvés mardi en conseil d'administration du CCAS, vous y étiez présente, chère collègue, vous avez posé de façon mesurée, modérée, avec finesse, des questions et nous avons eu un débat apaisé sur ce sujet. J'aimerais bien que nous le poursuivions dans ce lieu. Il y a la forme et il y a le fond. Nous vous avons indiqué qu'en ce qui concerne le PIMM'S qui est vraiment un des moyens de la cohésion sociale, la ville d'Antony et le CCAS y sont totalement attachés. Nous avons indiqué aussi que la structure des financements étant fragile, nous voulions régler ce problème de façon structurelle et structurante. Il est évident que lorsqu'un sujet comme ça arrive sur la table, il ne se fait pas sur des effets d'annonce simplement ou sur des remarques comme celle-ci que vous venez de faire, mais il s'agit vraiment d'avancer. Un audit a été fait puisqu'une partie des financements viennent d'appels à projets, c'est très compliqué lorsqu'on gère une association d'avoir quelque chose qui marche de façon pérenne, un audit a été fait, c'est un audit avec France Active et des financeurs pour voir ce qui marche, ce qui ne marche pas, ce qui fonctionne.

Un autre élément d'information extrêmement important vous a été donné : un CPOM, c'est un contrat d'objectifs et de moyens dans lequel la ville est prête à s'engager ... mais attendez, attendez ! Lorsque l'on fait un travail de fond, il faut du temps, de la sérénité pour être efficace. Dites-vous bien une chose : c'est que les élus de la ville, l'exécutif de la

ville d'Antony n'a absolument pas du tout envie que le PIMM'S ne marche pas ! Et vous verrez que nous allons nous donner les moyens. Simplement il faut agir avec sérieux, méthode et bonne gestion et veiller à la gouvernance. Et au CCAS, c'est ce que je vous ai expliqué puisque j'avais le privilège de le présider en l'absence de M. le Maire qui en est le Président permanent, nous vous avons indiqué que le CCAS était tout à fait intéressé, en lien avec la politique de la ville et nos collègues, pour avancer sur le sujet. Alors s'il vous plaît, effectivement il y a une subvention qui a été donnée et c'est une chose, mais nous sommes dans le temps de la réflexion, de la proposition et le temps de l'action avance. Donc voyons un peu plus loin que l'immédiateté. Il y a une dictature de l'immédiateté, on le sait tous, on peut tous pousser des cris, mais ce n'est pas avec ça qu'on va pouvoir avancer.

Madame Hagel, je vous dis clairement que la ville d'Antony est engagée sur ce sujet, que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite en faire un outil primordial et qu'il souhaite renforcer son rôle.

**Mme CHARRIER :** M. Aït-Ouaraz, vous avez répondu sur un certain nombre de points, vous n'avez pas répondu sur d'autres et c'est tout à fait normal, mais vous avez dit aussi qu'il y avait des points qui n'étaient pas notés sur cette délibération, la politique de la ville c'est quand même un dossier extrêmement important, extrêmement lourd et qui demande à ce que nous travaillions dessus régulièrement. Donc je demande cette fois-ci officiellement une réunion de la commission Politique de la Ville le plus rapidement possible, au moins dès que vous aurez des chiffres stables d'après les décisions de l'Etat.

**M. AÏT-OUARAZ :** Oui tout à fait. Habituellement on fait ...

**Mme CHARRIER :** Pour qu'on puisse en débattre, sur tous les points, calmement mais efficacement.

**M. AÏT-OUARAZ :** Sans problème.

**M. le Maire** : On passe au vote. Mme Covi ne participe pas en tant que Présidente des Femmes Relais.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 ne prenant pas part au vote, Mme COVI.)**

**Mme HAGEL** : Je ne me suis pas abstenue malgré mes remarques compte tenu de l'ensemble des subventions pour les autres associations, mais j'aurais pu m'abstenir ou voter Contre.

## **10 - ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DÉFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSÉES À DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES**

**(Rapporteur : Mme Anny LEON)**

**Mme LEON** : En-dehors des associations sportives pour lesquelles on a voté tout à l'heure, cinq associations sont concernées par l'établissement de ces conventions, dont trois pour lesquelles il est nécessaire de passer un avenant, les conventions ayant été adoptées en 2017, 2018. Par ailleurs la ville a souhaité aussi établir une convention depuis plusieurs années avec une association percevant moins de 23.000, enfin guère moins.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les projets de conventions et avenants passés avec ces associations et d'autoriser M. le Maire à les signer.

**M. le Maire** : On passe au vote, M. Serin et Mme Covi ne participent pas au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 2 ne prenant pas part au vote, M. SERIN et Mme COVI.)**

## **11 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE POUR L' ANNEE 2019**

**(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)**

**Mme SANSY** : C'est un sujet qui revient régulièrement chaque année et qui va justement permettre aussi de compléter ce qui a pu être dit précédemment sur la politique de la ville et sur la cohésion sociale parce qu'elle ne repose pas exclusivement sur des associations.

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme CHARRIER** : Mon intervention porte sur la délibération 11 et sur celle qui sera la délibération 12 qui suit et qui porte d'ailleurs sur les mêmes thèmes.

Les objectifs affichés sont d'importance puisqu'il s'agit de faire de la prévention socio-éducative, de faire de la prévention de la radicalisation et de promouvoir la citoyenneté et la laïcité. Nous n'avons pas eu de réunion de la commission, enfin la dernière réunion avec la commissaire a eu lieu en janvier 2018, donc ce serait fort intéressant aussi qu'on se réunisse à nouveau pour avoir des réponses à propos de ces différents points. En effet, nous n'avons ni le bilan, ni les objectifs des actions citées. En particulier en ce qui concerne les chantiers éducatifs, là M. Aït-Ouaraz nous a ébauché quelques éléments mais c'est oral et ce n'est pas dans les délibérations, combien de jeunes ont été et sont concernés ? Point d'interrogation. Quels résultats ont été obtenus ? C'est très important les résultats même si on sait que c'est difficile à obtenir. Comment luttez-vous contre la radicalisation ? Quelles actions concrètes pour promouvoir la citoyenneté et la laïcité ? Nous sommes d'accord avec les objectifs, c'est la raison pour laquelle bien sûr nous voterons pour ces deux délibérations, mais nous sommes dans l'obscurité quant aux moyens utilisés et nous aimerions bien en sortir. Merci.

**M. ARIPA** : Oui effectivement, je rebondis sur ce qui vient d'être dit, mais cela vaut pour la précédente délibération également : c'est regrettable, on vote des montants qui sont importants et on n'a pas d'éléments. Je me suis abstenu pour la précédente délibération, je m'abstiendrai pour la même raison.

**Mme SANSY** : S'il y a une réunion sur la politique de la ville plus précise et programmée, on essaiera effectivement de vous produire ces différents éléments à cette occasion ; là les actions sont relativement nombreuses, elles sont essentiellement portées par le Centre Social et Culturel et elles se déclinent effectivement tout au long de l'année.

**M. AÏT-OUARAZ** : On fait tout le temps une réunion Politique de la ville, là effectivement on n'a pas pu en faire une, moi j'étais en déplacement à l'étranger, on a cependant des échanges très régulièrement ; d'ailleurs je ne sais pas si vous étiez présent aux deux dernières commissions, Monsieur Aripa ? Il faut venir quand on les organise !

**M. ARIPA** : Je vous le demande régulièrement ...

**M. AÏT-OUARAZ** : On envoie régulièrement, enfin tout le monde a tous les documents, on travaille...

**M. ARIPA** : Non.

**M. AÏT-OUARAZ** : Venez aussi parfois visiter les actions qu'on fait dans les quartiers, venez voir aussi un peu ce que l'on fait sur le terrain !

**M. ARIPA** : Il faudrait être invité ! Mais de toute façon ce n'est pas la première fois, à chaque fois je demande qu'on nous transmette les rapports d'activité, c'est un minimum, c'est un minimum de correction !

**M. AÏT-OUARAZ** : Tous les membres de la commission reçoivent les documents !

**Mme CHARRIER** : Les derniers rapports d'activité des associations, j'ai vérifié, datent de 2017.

**Mme SANSY** : Non mais là, il ne s'agit pas d'associations.

**Mme CHARRIER** : Et ces rapports portaient sur les actions de 2016 ! Depuis, nous n'avons rien eu.

**M. AÏT-OUARAZ** : Non, l'année dernière, on vous a transmis les rapports... En tout cas moi j'ai demandé, je demande systématiquement que ce soit fait.

**Mme CHARRIER** : Non, ça n'a pas été fait. Les derniers rapports datent de 2017, donc sur les actions de 2016. C'est quand même loin !

**Mme SANSY** : On tentera de vous trouver les chiffres précis, d'autant que sur l'ensemble de ces actions, on note une expansion parfois importante.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

## **12 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE 2019**

**(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

**Mme SANSY** : Cette fois-ci ce sont les subventions départementales.

**M. le Maire** : Personne ne souhaite intervenir ? On passe au vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

## **13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION**

**(Rapporteur : M. François GOULETTE)**

**M. GOULETTE** : Il s'agit de renouveler le partenariat que nous avons initié en 2016 avec le pôle de compétitivité Systematic dans le but de mener un certain nombre d'actions à destination des entreprises d'Antony sur le thème autour de l'innovation et du numérique. On travaille avec Systematic à des événements notamment sur le territoire de la ville et de cette façon on travaille sur l'attractivité et l'image de notre ville à destination de notre tissu économique.

Nous avons également dans ce cadre-là en 2017 initié des événements, un événement sur la Smart City que nous avons poursuivi en 2018 en créant le concept des « rendez-vous du numérique d'Antony » qui étaient sur le thème du numérique et de l'environnement ; et donc nous souhaitons en 2019 poursuivre ces rendez-vous du numérique d'Antony sur un thème qui reste encore à confirmer mais qui tournerait probablement autour des questions de transformation numérique de l'industrie, Industrie 4.0, et leurs relations avec les territoires. Voilà donc la délibération que je vous propose d'adopter ce soir.

**Mme LE BRIS** : Ce sujet de la « ville intelligente », moi je dirai en français parce qu'on a eu beaucoup de « slides » et de « trend » et de « Smart City », ce sujet revient souvent au conseil municipal et moi je trouve que c'est plutôt positif, à l'inverse de précédents orateurs, c'est une bonne chose, mais pour ma part, je ne vois pas encore de manière très concrète quelle traduction ça trouve à travers des actions perceptibles, réelles et tournées aussi vers les habitants, vers le tissu économique. Par exemple, l'événement que vous avez mentionné, c'était un mercredi, typiquement ça s'adressait aux professionnels et c'est très bien, mais Systematic c'est un pôle de compétitivité qui n'est pas positionné sur des petits sujets, j'ai regardé la convention, je vais traduire, il s'agit de : science des données, intelligence artificielle, cyber

sécurité, infrastructure digitale, intermed des objets, open source, etc... ce sont des sujets qui peuvent concerner aussi les jeunes, les élèves, les étudiants, les parents d'élèves Antoniens, et donc ce serait bien, pourquoi pas, de tourner ces actions-là aussi vers le grand public. Ce sont des sujets qui sont prisés si on en croit aussi les projets retenus par le budget participatif avec les capteurs intelligents, capteurs pour analyser la qualité de l'air, etc.

Donc je vous demande juste si ce partenariat rejaillit bien sur la ville, alors certes c'est une subvention de 15.000 € mais je pense que ce serait vraiment bien de tourner plus aussi cet effort vers le grand public. Je pense que les habitants peuvent être aussi « smart », il n'y a pas que les entreprises.

**M. le Maire** : Parce que la pureté de l'air, pour vous, ce n'est pas le grand public ?

**Mme LE BRIS** : Si, mais pour l'instant c'est très... ça reste confidentiel, tourné vers les entreprises. Vous avez reçu des gens, auditionné des gens, vous faites des événements à l'initiation des professionnels, très bien, mais je pense que la ville intelligente, elle doit se faire aussi en co-conception, en concertation ; même si c'est des sujets techniques, aujourd'hui c'est des sujets qui concernent tout le monde. Tout le monde parle de ça tous les jours ! Ecoutez la radio !

**M. LIMBORG** : Bonsoir à tous. Je vais approfondir. Effectivement le pôle Systematic a comme essence de faire un tissu d'entreprises, mais il y a tout un volet citoyen qui est en train d'être mis en place. Alors je ne peux pas encore trop communiquer parce que d'abord c'est assez récent, vous savez que notre nouvelle recrue prend ses fonctions depuis quelques mois mais lors de ce mois du numérique, dans lequel il y aura le pôle Systematic, on prévoit de faire venir le MAIF Tour, c'est un bus pédagogique d'objets connectés qui viendrait pendant plusieurs jours sur

la ville, les citoyens pourraient rentrer dans ce bus et découvrir beaucoup de choses. La revue Smart City organise également le Smart City's Tour ; mais effectivement tout cela est encore très récent.

M. le Maire a cité les capteurs : vous savez que dans les budgets participatifs votés l'an dernier, nous avons le stationnement intelligent, cela va être mis en place : ça, c'est de l'utilisation des DATA, des données, il y aura l'éclairage intelligent qui va être testé rue Marie-Laure, avec bien entendu la GRC qu'on remet à plat et qui va avancer vraiment dès la rentrée de septembre. Ce sont de gros chantiers. Il y a beaucoup de com sur la ville intelligente mais entre la com et la réalité, il y a le fameux temps pour faire les choses. Et je ne pense pas que l'on soit en retard, simplement la com, on entend parler de cela partout, on a pris ces sujets à bras le corps et en partenariat avec la commission du développement économique, avec le pôle développement économique, Systematic, tout cela va dans le bon sens. Donc vous aurez beaucoup plus d'informations, je pense, avant la pause de l'été.

**M. GOULETTE** : Je remercie Camille Le Bris pour sa question qui va permettre de préciser un petit peu dans quel contexte ces actions sont menées. Effectivement, sur la ville intelligente vous avez raison, il y a beaucoup de choses qui vont toucher le grand public, qui vont toucher les citoyens et justement Jean-Pierre Limborg vient de vous répondre sur les actions qui sont en cours sur ces thèmes-là. Je voudrais également ajouter des thèmes auxquels on ne pense pas forcément : la façon de repenser la démocratie, la démocratie participative, le budget participatif, qui ne sont pas directement dans le cadre que l'on va imaginer spontanément autour de la ville intelligente, mais ce sont tout de même des choses qui sont des façons de repenser les relations citoyens qui sont très importantes et qui sont rendues possibles par les technologies du numérique. Donc ce volet grand public, nous y sommes sensibles,

maintenant l'action que je vous propose ce soir et dans laquelle on s'inscrit est une action qui est originellement pensée pour le développement économique et pour l'attractivité de notre ville pour les entreprises et les actions à l'intention de nos entreprises. En ce sens, il ne faut pas complètement assimiler les actions que nous faisons avec Systematic avec la notion de ville intelligente et la notion de Smart City. Il se trouve que le premier événement que nous avons organisé a été sur ce thème-là, mais le deuxième était sur le thème du numérique et de l'environnement ; alors on pourrait dire que ça se rattache à la Smart City dans un sens large, mais c'était quand même orienté un peu différemment avec un autre tissu d'entreprises ; et cette année on va se recentrer sur une action qui est quand même plus directement entreprise au sens de B2B comme on dit, c'est-à-dire Business to Business, touchant vraiment le tissu économique seul plutôt que le grand public, avec une notion de transformation numérique de l'industrie ; on reste sur un événement effectivement professionnel qui n'est pas nécessairement destiné au grand public. Même si les élus ou le grand public sont invités aussi bien sûr.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

**14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA MISE EN PLACE AUPRES DES COMMERCANTS DE LA VILLE DE LA CHARTE QUALITE CONFIANCE 2019**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. HUBERT** : Il s'agit de reconduire la convention que nous avons mise en place en 2016 et reconduite depuis en rapport avec la Chambre

de Métiers et de l'Artisanat concernant le dispositif de Charte Qualité Confiance qui permet de valoriser les commerçants et artisans Antoniens ainsi que leurs commerces.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**15 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2019 (1er JURY)**

**(Rapporteur : M. David PASSERON)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**16 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2019 (1er JURY)**

**(Rapporteur : M. David PASSERON)**

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**17 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET DE DENREES : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE CARON**

**(Rapporteur : M. le Maire)**

**M. le Maire** : Ce n'est pas l'affaire du siècle mais la ville dispose de distributeurs automatiques qui sont à l'hôtel de ville, aux services techniques, et dans les équipements sportifs, de loisirs, au total une vingtaine de distributeurs automatiques qui distribuent des boissons et des denrées.

Un appel d'offres a été lancé, 4 candidats se sont présentés : John Cafet, CHA Distribution, Caron service et Daltys Nord. Leurs candidatures ont été examinées par la commission de délégation de service public et John Cafet a été éliminé dès le premier tour, CHA Distribution s'est retirée au cours de la deuxième étape. Donc il restait en finale Caron Service et Daltys Nord qui ont présenté des dossiers tous les deux très convaincants, bien supérieurs à ce qu'on faisait jusqu'à présent dans les distributeurs automatiques, et la commission a penché pour le choix de Caron pour des produits de meilleur niveau et pour aussi des prix inférieurs. C'étaient des prix inférieurs pour les consommateurs, à la fois le personnel et les consommateurs extérieurs. C'est aussi la société qui rapporte le moins d'argent à la ville car nous avons considéré que le choix devait se faire sur la qualité des services et des produits. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir, M. Rufat qui a participé à la commission ?

**M. RUFAT** : Justement, je suis satisfait parce qu'on a eu plusieurs fois des débats sur les tarifs, je suis satisfait de voir que dans ce cas-là la qualité retourne un peu sur les tarifs et c'est une bonne chose.

**M. le Maire** : La qualité de restauration n'est pas mauvaise.

**M. RUFAT** : Non mais là, on a fait attention aux tarifs et à leur évolution et donc je pense que c'est un bon choix.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**M. OLLIVRY** : Il y a un truc qui me choque, ce sont les à peu près 150 pages pour cette délibération, il y aurait peut-être moyen quand même, dans un cas comme ça, de mettre le dossier en pré-consultation, ça ferait à peu près 6.000 photocopies en moins, ce serait peut-être pas mal, parce que je pense qu'aucun d'entre nous ne va les lire.

**M. le Maire** : La filière papier a des problèmes en ce moment et là on lui donne du travail !

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**18 - ADOPTION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION PASSEE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT POUR LA TRANSMISSION DEMATERIALISEE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ**

**(Rapporteur : Jean-Pierre LIMBORG)**

**M. LIMBORG** : Je reprends la parole pour vous demander d'adopter un avenant à la convention que la ville passe avec la Préfecture pour dématérialiser et transmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité. Vous savez qu'en 2015 nous avons rejoint le groupement d'intérêt public Maximilien, le groupement francilien de marché public, et c'est ce groupement qui nous mettait à disposition cet opérateur de transmission, la société Atexo. Maximilien a dévoilé la semaine dernière, au Salon des Maires de L'Île-France, la toute nouvelle plateforme avec beaucoup de fonctions et d'aides aux collectivités supplémentaires et ils en profitent pour changer d'opérateur de transmission, ils ont choisi non pas une société mais une association, ADULLACT, c'est une association de Montpellier créée en 2002 qui a comme but de concevoir, promouvoir et maintenir les patrimoines de logiciels libres LIBRICIEL utiles aux missions de service public.

Donc nous allons utiliser maintenant le service Slow, le logiciel Slow de cette association ADULLACT sur la plateforme Maximilien ; plusieurs communes déjà utilisent ce logiciel. Pour cela, il faut faire un avenant à notre contrat avec la Préfecture, je vous demande de le valider.

**M. ARIPA** : Je suis étonné, vous parlez d'une association...

**M. LIMBORG** : Oui, c'est une association dont le but est de concevoir, de développer, de promouvoir et de maintenir des milliers de connectivités.

**M. ARIPA** : Mais alors il y a qui dans cette association ?

**M. LIMBORG** : C'est l'association qui conçoit les logiciels.

**M. ARIPA** : Oui mais qui est dans cette association ? Elle est composée de qui ?

**M. LIMBORG** : Eh bien, allez voir sur leur site. Vous allez voir, il y a un conseil d'administration, etc. Ce choix a été fait par la plateforme Maximilien suite à un appel à un marché public, bien sûr, mais ce n'est pas une société anonyme. Ça vous rassure ? Ce sont des logiciels libres de droit.

**M. le Maire** : Je vous rappelle que c'est une convention que nous passons avec le Préfet, pas avec ADULLACT.

**M. LIMBORG** : Oui, voilà. C'est ça. D'ailleurs on n'a pas choisi, nous. C'est Maximilien qui a choisi. J'ai trouvé que c'était bien de quitter une société où l'on paye des licences pour avoir un logiciel libre de droits. C'est quand même bien toute cette mouvance aussi. C'est là aussi de la ville intelligente, de la gestion intelligente.

**M. le Maire** : ADULLACT, je découvre, elle est située à Montpellier. Elle a été choisie par Maximilien, et on n'est pas les seuls chez Maximilien.

**M. LIMBORG** : Oh non ! Ils sont devenus le numéro 1 en France avec 6.000 communes, donc ça a du succès forcément, c'est un bon état d'esprit, une bonne éthique. Mais creusez, M. Aripa, vous allez voir, creusez. Il y a la liste de tous les gens qui sont dedans.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

## **19 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS DE JUMELAGE AVEC DES VILLES ÉTRANGÈRES**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. HUBERT** : Il s'agit de la prise en charge des frais de déplacement d'une accompagnatrice dans le cadre du voyage annuel de jumelage entre des Antoniens et des Allemands de Reinickendorf en voyage retour des Allemands à Antony, puis dans le cadre de notre partenariat avec Olomouc. Nous avons un jumelage qui se centre beaucoup autour des activités culturelles puisque nous avons en 2017 accompagné des artistes Antoniens qui avaient exposé à Olomouc, cette fois ce sont des musiciens, trois professeurs du conservatoire, qui se sont rendus à Olomouc dans le cadre d'un festival musical et on attend en retour des artistes tchèques qui viendront exposer à la rentrée à la Maison des Arts.

**M. ARIPA** : Dans le cadre de ces actions, ces personnes sont-elles accompagnées par des élus ?

**M. le Maire** : Ça peut arriver. A Reinickendorf oui, ils sont allés à Reinickendorf avec trois élus ; Mme Rolland est allée à Olomouc accompagner les trois musiciens.

**M. ARIPA** : Donc il y a trois élus qui vont en Allemagne et un élu en Tchéquie ?

**M. le Maire** : Ce ne sont pas des élus...

**M. ARIPA** : Non, ça j'ai compris, mais pour le voyage à Olomouc il y a eu un élu ?

**M. le Maire** : Et quatre à Reinickendorf.

**M. ARIPA** : Et les frais sont également pris en charge par la Mairie ?

**M. le Maire** : Oui.

**(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**20 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN LOCAL COMMERCIAL  
SITUE 23 RUE DE L'ÉGLISE À ANTONY**

**(Rapporteur : M. Fabien HUBERT)**

**M. HUBERT** : Il s'agit effectivement dans le cadre de l'accompagnement du dynamisme commercial des quartiers commerçants d'Antony de faire l'acquisition dans la rue de l'Eglise, qui souffre bien, d'un local commercial qui est vacant depuis un temps certain du fait de la cessation d'activité -c'était l'ancien pressing- et puis malheureusement le décès de l'ancien propriétaire de ce local, ce qui a conduit à des difficultés de recherche de sa succession puis à des discussions un peu longues pour faire l'acquisition de ce bien, qu'il vous est proposé d'acquérir à une valeur inférieure à l'estimation des Domaines, très inférieure même à l'estimation des Domaines. Et puis bien sûr la ville travaille activement pour y implanter une activité commerciale animante. On essaie de trouver, on a des contacts mais ce sont des discussions qui ne sont pas finalisées avec les différents porteurs de projet, donc on ne va pas l'évoquer dans le détail ici, néanmoins on aimerait implanter une activité alimentaire qui aiderait la rue à se dynamiser.

**M. ARIPA** : Je m'abstiens.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)**

**Réponse à la question écrite de Monsieur Alain ARIPA**

## Au nom du Groupe Antony pour un Nouvel Avenir

---

### Question :

Lors du Conseil Municipal du 12 avril 2018, nous vous avons questionné sur le projet de construction sur un terrain municipal rue Sommer d'une mosquée.

A cette occasion, nous avons appris votre projet de bail emphytéotique au profit de l'association Espoir Musulman d'Antony.

A ce jour, quel est l'avancement de cette demande de construction, et de votre intention de bail ?

### Réponse :

La Ville d'Antony a mis, en 2006, un terrain de 1200m<sup>2</sup> situé au 7 Avenue François Sommer dans le quartier Antonypole, sur lequel se trouve un bâtiment qui fut autrefois l'atelier du sculpteur Boyan, à la disposition de l'Association Al Amal, qui s'appelle désormais Espoir Musulman. Cette mise à disposition a été effectuée dans le cadre d'une convention à titre gratuit et de durée limitée renouvelée jusqu'à ce jour.

L'Association Espoir Musulman souhaite aujourd'hui réhabiliter et étendre ce bâtiment pour y aménager un lieu de culte moderne, plus confortable et répondant à toutes les exigences du Plan Vigipirate.

A cette fin, elle a demandé à la Ville de lui accorder un bail emphytéotique de longue durée.

Comme je vous l'ai répondu le 12 avril 2018, pour obtenir un bail emphytéotique, l'association devait d'abord se transformer en association culturelle placée sous le régime de la Loi du 1905 et non de celle de 1901, ce qui vient de lui être accordé par la Préfecture.

L'association est aujourd'hui en phase de finalisation de son projet et c'est en tenant compte de sa nature et de son coût que la Ville va préparer un projet de bail emphytéotique administratif culturel (BEA) assorti de toutes les garanties juridiques nécessaires. Une fois le bail

voté par le Conseil Municipal, l'association pourra déposer un permis de construire.

### **Questions diverses**

**Mme HAGEL** : La France a été mise en demeure d'améliorer la qualité de son air, sans quoi elle risque une amende de plusieurs centaines de millions d'euros. Outre l'urgence sanitaire, les collectivités c'est-à-dire nous-mêmes et leurs groupements, ont une responsabilité financière en cas de condamnation de la France. La Commission européenne à l'origine du renvoi de la France devant la Cour de Justice de l'Union Européenne a recensé quinze zones où les plafonds sont dépassés et en particulier en région parisienne : Paris, la Métropole du Grand Paris, Grenoble, Marseille, Nice, Aix, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Reims, Rouen, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulon, qui se sont engagées le 8 octobre 2018 à mettre en place ou bien à renforcer une zone à faibles émissions.

Un rapport récent de l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, conclut, en se fondant sur 230 expériences du même type à l'étranger, que ce type de restriction de circulation permet de faire chuter jusqu'à 12 % de concentration de dioxyde d'azote et de particules fines dans l'air. La Métropole du Grand Paris est touchée par des niveaux très élevés de pollution ; la situation est très critique pour cinq polluants dans le périmètre de cette zone. L'instauration d'une zone à faibles émissions métropolitaines a été identifiée dans le plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France comme la mesure prioritaire pour réduire rapidement et significativement la pollution atmosphérique. C'est une des mesures principales du plan Climat-Air-Energie métropolitain votée à l'unanimité le 8 décembre 2017 par le conseil métropolitain et qui a été définitivement adoptée le 12 décembre 2018.

C'est une mesure indispensable à la transition écologique. Et nous remercions M. le Maire d'avoir voté cette mesure en décembre dernier.

En ce qui concerne l'élargissement à l'ensemble du territoire de notre ville, vous avez choisi de consulter les Antoniens. Pourquoi pas ? Mais sans leur donner l'ensemble des informations nécessaires notamment sur les mesures d'accompagnement de la MGP et celles qui pourraient être prises par d'autres organismes. Mais sans mettre en place un dispositif réellement démocratique de recueil des avis. Il est fort probable que ce sont les ménages les plus en difficultés qui possèdent des véhicules les plus anciens et donc les plus polluants. Il ne s'agit donc pas de les pénaliser en ajoutant une injustice sociale à une injustice écologique qui nuit à la santé et au bien-être de tous.

La MGP a donc mis en place un dispositif d'accompagnement et d'aide au changement des véhicules neufs ou d'occasion, dispositif qui est cumulable avec les primes mises en place par le Gouvernement, mesures dont nous espérons toujours qu'elles seront réajustées à la hausse. Bien entendu ce système doit être amélioré si l'on veut aider au mieux les personnes concernées et en particulier les ménages aux revenus modestes. Il devra être complété notamment par une « critérisation » des aides. On ne peut pas se contenter de voter de beaux plans comme celui voté à l'unanimité à la Métropole et se défilier quand il s'agit d'adopter des mesures concrètes et de mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques.

En tant qu'écologiste je ne peux que souscrire à l'élargissement de cette mesure à l'ensemble de la ville d'Antony comme d'ailleurs vous l'aviez annoncé, M. le Maire, dans un article du Parisien. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Madame, la Métropole a effectivement engagé la création d'une zone à faibles émissions dans le périmètre situé à

l'intérieur de l'A 86. Cette zone a pour effet d'interdire la circulation des diésels antérieurs à 2001 et des véhicules essence antérieurs à 1997 je crois, alors je précise bien « dans la journée entre 8 h et 20 h », donc le soir ils peuvent circuler « et en semaine ». C'est-à-dire que le soir et toute la nuit elles peuvent rouler et le week-end également. Donc ce n'est pas une interdiction totale, les gens qui ont des véhicules de cet âge-là peuvent s'en servir la nuit et ils peuvent s'en servir le week-end. Donc ce n'est pas une interdiction totale et absolue.

Le Président de la Métropole n'ayant pas le pouvoir de police, ce sont les maires qui le gardent ce pouvoir de police, et donc c'est chaque maire qui devra, s'il veut créer la ZFE, prendre un arrêté, ceci en principe avant le 1er juillet 2019. C'est ce qui est prévu par la délibération de la Métropole, application le 1er juillet 2019, et donc les arrêtés qui vont concrétiser cette mesure seront pris pour le 30 juin 2019.

Moi j'ai voté effectivement cette délibération, ça n'a pas été à l'unanimité, il y a eu des oppositions, pour la zone FE, mais la délibération du 8 novembre 2018 a été votée à une forte majorité. J'ai participé à cette majorité, mais il y a eu aussi une opposition notamment du parti communiste et du front de gauche. Le front de gauche en gros s'est opposé, ainsi qu'un certain nombre d'élus LR parce que la Métropole n'avait pas prévu de mesures de soutien suffisantes pour les possesseurs de vieux diésels ou de vieilles voitures à essence. Parce que les mesures, contrairement à ce que vous dites, sont vraiment très insuffisantes, très insuffisantes. La Métropole effectivement a prévu une aide, je crois de 4.000 €, à condition de remplacer les vieux diésels par des véhicules électriques qui ne sont pas les moins chers évidemment, ils coûtent au moins 30.000 € ; et la MGP n'avait prévu jusque-là qu'un budget de 1 M€ en tout et pour tout ! Ce qui permettait de financer 200 ou 250 véhicules ! Ce n'était pas à l'échelle des besoins, à Antony il y aurait

paraît-il 350 véhicules concernés, en prenant le chiffre bas ! Donc dans l'ensemble de la zone, ce n'est pas 200, ce sont des milliers et des milliers de véhicules concernés. Il n'y a pas de budget pour ça. La Métropole n'avait pas prévu de budget et personne n'a prévu de vrai soutien. C'est pour ça que pour le moment, beaucoup de maires qui ont voté se posent des questions, parce qu'effectivement, il n'y a pas de mesure de soutien sérieuse prévue pour les possesseurs de vieilles voitures.

Donc ce que prévoit aujourd'hui le Président de la Métropole, c'est qu'on prenne la mesure, qu'on prenne la décision effectivement juridiquement mais qu'on ne l'applique réellement, qu'il n'y ait pas de sanctions réelles avant 2021.

Mais ce n'est pas juridique tout cela, c'est de la pratique. On prend la décision officiellement, il y a une zone FE et en fait les diesels continueront à rouler pendant la semaine et aux heures de pointe sans risque de sanction jusqu'en 2021. Il n'y a pas d'argent. Pas d'argent !

Il n'y a pas d'argent et ce sont des centaines de millions d'euros qu'il faut pour financer tout ça. Si on veut vraiment aider les possesseurs de diesels à prendre des voitures électriques, ça coûte très cher. Pour passer directement aux voitures électriques, la ville d'Antony peut le faire, nous avons six véhicules diesel anciens aujourd'hui, nous allons les remplacer par six voitures électriques, la ville peut le faire, mais les possesseurs de vieilles voitures ne sont pas forcément les personnes les plus riches et par conséquent, ils n'ont pas les moyens. Donc je comprends vraiment le problème.

J'ai décidé d'interroger les Antoniens. Nous avons interrogé les Antoniens en distribuant 30.000 lettres dans leurs boîtes à lettres, et nous avons actuellement 3.000 réponses. Au bout d'une semaine 3.000

réponses en tout. 3.000 réponses dont 67,2 % de oui et 32 %, 32,8 % de non pour le moment, mais ce n'est pas fini.

Et dans ces réponses, sur le périmètre de l'arrêté, il y a 85 % de réponses pour toute la ville et seulement 15 % qui demandent que seul le quartier nord qui est situé à l'intérieur de la A86 soit concerné. Voilà les chiffres après 3.000 réponses et une semaine de réponses, alors qu'il y a un mois pour répondre. Les Antoniens peuvent encore s'exprimer, ils ont encore un mois pour s'exprimer.

**Mme HAGEL** : Je voudrais juste préciser que c'était une intervention personnelle.

**M. le Maire** : Qui n'engage pas M. Feuillade, d'accord.

Merci à tous.

La séance est levée à 00h35.